



# EASO

## Rapport général annuel 2016



Juin 2017





# EASO

## Rapport général annuel 2016

Juin 2017

SUPPORT IS OUR MISSION

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses  
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

**Un numéro unique gratuit (\*):  
00 800 6 7 8 9 10 11**

(\*) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

Le rapport a été adopté par le conseil d'administration en date du 13 juin 2017.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2017

Print ISBN 978-92-9494-453-5 ISSN 2467-3528 doi:10.2847/50523 BZ-AD-17-001-FR-C  
PDF ISBN 978-92-9494-450-4 ISSN 2314-9841 doi:10.2847/786745 BZ-AD-17-001-FR-N

© Bureau européen d'appui en matière d'asile, 2017

Ni l'EASO ni aucune personne agissant en son nom ne peut être tenu responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Liste des abréviations</b> .....   | <b>4</b>  |
| <b>Avant-propos</b> .....   | <b>6</b>  |
| <b>1. Introduction</b> .....  | <b>8</b>  |
| <b>2. Contexte: développements intervenus en 2016</b> .....                             | <b>9</b>  |
| <b>3. Priorités de l'EASO en 2016</b> .....   | <b>12</b> |
| <b>4. Réalisations de l'EASO en 2016</b> .....  | <b>14</b> |
| 4.1. <i>Appui opérationnel</i> .....  | 14        |
| 4.1.1. Italie et Grèce .....  | 14        |
| 4.1.2. Bulgarie et Chypre .....   | 16        |
| 4.1.3. Développement d'outils de soutien pour les opérations et la relocalisation ..... | 16        |
| 4.2. <i>Information et analyse</i> .....  | 17        |
| 4.2.1. Système d'information et de documentation .....                                  | 17        |
| 4.2.2. Système d'alerte précoce et de préparation .....                                 | 18        |
| 4.2.3. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne ..... | 19        |
| 4.3. <i>Soutien permanent</i> .....   | 19        |
| 4.3.1. Formation .....  | 19        |
| 4.3.2. Procédures d'asile .....   | 21        |
| 4.3.3. Informations sur le pays d'origine .....   | 22        |
| 4.3.4. Coopération avec les membres des juridictions .....                              | 24        |
| 4.3.5. Activités de l'EASO concernant les groupes vulnérables .....                     | 25        |
| 4.3.6. Réseau de Dublin .....   | 25        |
| 4.3.7. Accueil .....  | 26        |
| 4.3.8. Retour et intégration .....  | 26        |
| 4.3.9. Autres outils de soutien permanent: liste des langues disponibles à l'EASO ..... | 26        |
| 4.3.10. Aide aux pays tiers .....   | 27        |
| 4.3.11. Réinstallation .....  | 28        |
| 4.4. <i>Activités horizontales de l'EASO</i> .....                                      | 28        |
| 4.4.1. Réseau de coopération de l'EASO .....  | 28        |
| 4.4.2. Communication et relations avec les parties prenantes .....                      | 29        |
| 4.4.3. Forum consultatif .....  | 31        |
| <b>Annexes</b> .....  | <b>32</b> |
| A.I. <i>Organigramme de l'EASO</i> .....  | 32        |
| A.II. <i>Budget de l'EASO en 2016</i> .....   | 33        |
| A.III. <i>Personnel de l'EASO</i> .....   | 35        |

## Liste des abréviations

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>AST</b>      | Équipe d'appui en matière d'asile  |
| <b>ATCR</b>     | Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation  |
| <b>BO</b>       | Balkans occidentaux  |
| <b>CEP</b>      | Points de contact de l'EASO  |
| <b>COI</b>      | Informations sur les pays d'origine  |
| <b>DG HOME</b>  | Direction générale de la migration et des affaires intérieures   |
| <b>DG NEAR</b>  | Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement  |
| <b>DG RTD</b>   | Direction générale de la recherche et de l'innovation  |
| <b>EASO</b>     | Bureau européen d'appui en matière d'asile   |
| <b>EMAS</b>     | Programme d'aide financière d'urgence  |
| <b>EPAM</b>     | Plateforme d'ONG européennes sur l'asile et la migration   |
| <b>EPRA</b>     | Plateforme européenne des agences d'accueil  |
| <b>ERIN</b>     | Réseau européen pour l'instrument de réintégration   |
| <b>EU-FRANK</b> | Projet «Faciliter la réinstallation et l'admission de réinstallation grâce à l'acquisition de connaissances»   |
| <b>eu-LISA</b>  | Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice |
| <b>Eurojust</b> | Unité de coopération judiciaire de l'Union européenne  |
| <b>Europol</b>  | Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs   |
| <b>FAMI</b>     | Fonds «Asile, migration et intégration»  |
| <b>FRA</b>      | Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne   |
| <b>Frontex</b>  | Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes  |
| <b>GER REM</b>  | Groupe d'experts sur le retour du réseau européen des migrations   |
| <b>GPS</b>      | Groupe pour la fourniture de statistiques  |
| <b>HCR</b>      | Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés  |
| <b>HOP</b>      | Plan opérationnel des points chauds  |
| <b>HROP</b>     | Plan opérationnel de relocalisation des points chauds  |
| <b>IAP</b>      | Instrument d'aide de préadhésion   |
| <b>IARLJ</b>    | Association internationale des juges du droit des réfugiés   |
| <b>IEVP</b>     | Instrument européen de voisinage et de partenariat   |
| <b>IPCR</b>     | Le dispositif intégré de l'Union européenne pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise   |
| <b>ISAA</b>     | Conscience et analyse intégrées de la situation  |
| <b>JAI</b>      | Justice et affaires intérieures  |
| <b>JRC</b>      | Centre commun de recherche   |
| <b>LAL</b>      | Liste des langues disponibles  |
| <b>MedCOI</b>   | Informations médicales sur les pays d'origine  |
| <b>NCPA</b>     | Administrateur national du portail commun  |
| <b>OCDE</b>     | Organisation de coopération et de développement économiques  |
| <b>OIM</b>      | Organisation internationale pour les migrations  |
| <b>ONFJ</b>     | Organismes nationaux de formation judiciaire   |
| <b>ONG</b>      | Organisation non gouvernementale   |
| <b>OSC</b>      | Organisation de la société civile  |
| <b>OVT</b>      | Outil de vérification de l'origine   |
| <b>PCN</b>      | Point de contact national  |

---

|                |   |
|----------------|---|
| <b>PPDR AN</b> | Programmes de protection et de développement régional — Afrique du Nord                       |
| <b>QIEE</b>    | Initiative pour la qualité des systèmes d’asile en Europe orientale et dans le sud du Caucase |
| <b>RAEC</b>    | Régime d’asile européen commun  |
| <b>REM</b>     | Réseau européen des migrations  |
| <b>RIA</b>     | Réserve d’intervention «asile»  |
| <b>SAI</b>     | Service d’audit interne   |
| <b>SAPP</b>    | Système d’alerte précoce et de préparation  |
| <b>SID</b>     | Système d’information et de documentation   |
| <b>SSP</b>     | Plan spécial d’aide   |
| <b>UE</b>      | Union européenne  |
| <b>UE+</b>     | États membres de l’UE et pays associés (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse)            |

## Avant-propos

par M. José Carreira, directeur exécutif de l'EASO

L'année 2016 a été une année charnière pour le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), mais aussi l'une des plus difficiles que le Bureau d'appui ait connues.

À la suite de l'entrée en vigueur de son règlement fondateur le 19 juin 2010, l'EASO est devenu opérationnel le 1<sup>er</sup> février 2011. Il a donc célébré sa cinquième année de fonctionnement en 2016. Nous pouvons, sans nul doute, être fiers de ses réalisations au cours de ces premières années d'existence, sachant que l'avenir proche apportera d'importants changements dans les responsabilités de l'EASO et sa transformation en une agence à part entière.

À titre personnel, j'ai pris mes fonctions de nouveau directeur exécutif de l'EASO en 2016, une année au cours de laquelle nous avons été témoins d'événements marquants. Une série de facteurs a placé l'EASO aux avant-postes des activités liées à l'asile: la signature de la déclaration entre l'Union européenne (UE) et la Turquie (déclaration UE-Turquie) le 18 mars, de nombreuses conclusions du Conseil «Justice et affaires intérieures»

(JAI), la communication de la Commission du 6 avril 2016 dans laquelle elle énonce les priorités pour améliorer le régime d'asile européen commun (RAEC) ainsi que les propositions de la Commission du 4 mai 2016 en vue de la création d'une nouvelle agence européenne chargée de l'asile, une réforme du système de Dublin et des modifications du système Eurodac, sans oublier les propositions du 13 juillet 2016 pour une réforme des directives relatives aux procédures d'asile, aux conditions à remplir pour prétendre au statut de réfugié et aux conditions d'accueil.

À ces responsabilités nouvelles et élargies correspondent de nouveaux défis. Sur le plan opérationnel, l'EASO a aidé très activement les États membres, notamment la Grèce et l'Italie, à faire face à la pression continue et sans précédent qu'ont subie leurs procédures d'asile. La présence de l'EASO dans les points chauds, soutenue par des experts des États membres de l'UE et pays associés (UE+), a nécessité une planification logistique complexe et une mise en place rapide pour que les opérations de terrain puissent démarrer et se concrétiser. Les conditions difficiles dans lesquelles notre personnel



«Je suis heureux de constater que l'EASO, qui est profondément impliqué dans la réponse que l'UE apporte aux enjeux migratoires actuels, a réussi, en très peu de temps, à se profiler comme un acteur de premier plan de la mise en œuvre du programme européen de réinstallation et de la déclaration UE-Turquie.»

Le commissaire Avramopoulos durant sa visite à l'EASO le 7 novembre 2016.

et nos experts doivent travailler n'ont certainement pas rendu ces tâches plus aisées. En outre, l'EASO n'a pas disposé du nombre d'experts nationaux requis pour opérer à pleine capacité dans les points chauds.

Le 7 novembre, l'EASO a accueilli M. Dimitris Avramopoulos, le commissaire en charge de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, à son siège à Malte. Le commissaire a remercié l'EASO pour son rôle essentiel sur le terrain, en Italie et en Grèce, et a souligné que l'agence a réussi à se profiler, en très peu de temps, comme un acteur de premier plan de la mise en œuvre du programme européen de relocalisation et de la déclaration UE-Turquie.

En dépit du niveau élevé des activités opérationnelles, l'EASO a également été très performant dans ses autres activités de base, à savoir l'information et l'analyse, le soutien permanent et les activités horizontales.

Les parties prenantes de l'EASO sont essentielles à la réussite des activités de l'agence. Tout au long de l'année 2016, nous avons étroitement collaboré avec le conseil d'administration, les États membres, la Commission, le Conseil, le Parlement européen, les agences «Justice et

affaires intérieures» de l'UE (JAI), des organisations non gouvernementales et la société civile. La sixième réunion plénière annuelle du forum consultatif de l'EASO s'est déroulée à Athènes (Grèce) les 28 et 29 novembre 2016 et a réuni plus de 200 participants de 35 pays de l'UE+ et pays tiers. Cet événement est un lieu de dialogue entièrement axé sur la participation.

Au niveau de l'organisation de l'EASO, 2016 a vu la réélection de M. Wolfgang Taucher comme président du conseil d'administration pour un second mandat de trois ans. Une réorganisation de l'agence a été lancée au milieu de l'année de 2016 afin d'adapter l'EASO à ses nouveaux défis et de le préparer à assumer de nouvelles responsabilités. La nomination de nouveaux chefs de département, assistés de chefs d'unité et de chefs de secteur, a permis de renforcer l'équipe d'encadrement supérieur. L'ouverture de bureaux de l'EASO à Rome (Italie) et à Athènes met en évidence l'expansion de son rôle dans l'UE en même temps que sa volonté de se rapprocher des points chauds. Les membres du personnel de l'EASO demeurent néanmoins le cœur de l'agence et, alors que j'en accueille un nombre croissant à notre siège, dans nos bureaux régionaux et dans les points chauds, je les remercie d'avoir fait de 2016 un succès.



Le commissaire Avramopoulos rencontre le personnel de l'EASO le 7 novembre 2016.

# 1. Introduction

## Mission de l'EASO

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) a pour mission de contribuer à la mise en œuvre et au développement du régime d'asile européen commun (RAEC) en fournissant un appui et en facilitant, coordonnant et renforçant la coopération pratique entre les pays de l'UE+ en tant que centre d'expertise indépendant en matière d'asile.

## Principes de l'EASO

Dans l'exercice de sa mission, l'EASO observe les principes suivants:

- apporter un appui global, et en temps utile, aux États membres qui en font la demande;
- stimuler la qualité et l'efficacité des régimes d'accueil et d'asile des États membres;
- agir en tant que centre d'expertise indépendant et impartial;
- fournir des données, des analyses et des évaluations exactes et actualisées sur les questions liées à l'asile;
- aider les États membres à assumer leurs responsabilités dans le domaine de l'asile et à se montrer solidaires des États membres dont les systèmes d'asile sont soumis à des pressions;
- faciliter et encourager des mesures de coopération pratique conjointes et communes dans le domaine de l'asile, en favorisant ainsi la confiance mutuelle entre les États membres;
- fournir des informations basées sur des données probantes aux décideurs de l'UE chargés de l'asile;
- coopérer avec les institutions, les agences et les organes de l'UE, les pays tiers, les organisations internationales et la société civile.

## Le rapport général annuel de l'EASO

Le rapport général annuel détaille les réalisations de l'agence en 2016 et est élaboré conformément à l'article 29, paragraphe 2, point c), du règlement de l'EASO <sup>(1)</sup>. Le rapport général annuel est adopté par le conseil d'administration de l'EASO et transmis au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, y compris au service d'audit interne (SAI), ainsi qu'à la Cour des comptes au plus tard le 15 juin 2017. Le rapport général annuel est un document public et est traduit dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.

L'EASO rédige un rapport annuel distinct sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne conformément à l'article 12, paragraphe 1, et à l'article 29, paragraphe 1, point d), qui est rendu public.



**Le personnel de l'EASO avec l'une des familles vivant dans les camps en Grèce.**

<sup>(1)</sup> Règlement (UE) n° 439/2010 du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile (JO L 132 du 29.5.2010, p. 11).

## 2. Contexte: développements intervenus en 2016

Le nombre élevé de demandeurs d'une protection internationale dans l'UE+ s'est maintenu tout au long de l'année 2016 et a mis la pression sur les systèmes d'asile et d'accueil de plusieurs États membres. Cette situation affecte tout particulièrement le processus de traitement des demandes d'asile et de détermination du statut, les conditions d'accueil et l'accès aux services. Elle a contraint les institutions de l'UE et les États membres à recourir à des mesures d'urgence, comme l'adoption de la déclaration UE-Turquie et le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures.

La détérioration de la situation dans de nombreuses régions voisines de l'UE a été un facteur déterminant de l'afflux massif de réfugiés vers les pays de l'UE+, ce qui a mis en évidence la nécessité de surveiller de près la situation dans les pays d'origine des demandeurs d'une protection internationale, de synchroniser les plans d'urgence et de faire preuve de flexibilité afin d'apporter une réponse adaptée et rapide.

Le 13 mai 2015, la Commission européenne a adopté l'agenda européen en matière de migration <sup>(2)</sup>, qui définit l'orientation stratégique dans ce domaine et décrit une série de mesures que les institutions et les États membres de l'UE doivent prendre afin d'élaborer une approche globale et cohérente permettant de tirer avantage des migrations et de remédier aux problèmes qu'elles posent.

Le premier événement clé de l'année 2016 qui a eu un impact considérable sur l'EASO a été la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016, qui a confié à l'agence la responsabilité de soutenir la mise en œuvre de plusieurs mesures en Grèce, notamment la procédure de recevabilité. Par ailleurs, l'EASO a soutenu la mise en place du dispositif «1 pour 1» instauré afin de remplacer les traversées clandestines et dangereuses de migrants entre la Turquie et les îles grecques par le canal légal d'une réinstallation de Turquie vers l'UE. Pour chaque Syrien renvoyé en Turquie, un autre Syrien est réinstallé de Turquie dans l'UE.

Ces développements ont eu des répercussions sur les activités de l'EASO en Grèce dans le cadre de l'approche dite «des points chauds». L'EASO a aidé les autorités grecques à mettre en place les infrastructures nécessaires dans les points chauds, notamment du personnel, des services d'interprétation et du matériel mobile. Des équipes d'appui en matière d'asile (AST) ont été déployées dans les îles afin d'examiner les demandes de

protection internationale, y compris certaines parties de la procédure comme la recevabilité et l'éligibilité pour des nationalités présentant de faibles taux d'acceptation des demandes. En outre, les activités de l'EASO en Grèce ont contribué à la mise en œuvre du programme de relocalisation dans quatre domaines: transmission d'informations dans les points chauds, enregistrement des demandes de relocalisation, appui à l'unité «Dublin» grecque et aide à la détection des fraudes documentaires.



**Personnel de l'EASO jouant avec un enfant dans les camps en Grèce.**

En Italie, l'EASO a soutenu la mise en œuvre du programme de relocalisation en procédant à l'identification préalable des demandeurs éligibles qui pouvaient être relocalisés et en fournissant les informations pertinentes. L'agence a également participé à l'enregistrement des demandes, en traitant les demandes aux fins de prise en charge au titre du règlement Dublin, et à la préparation des décisions de relocalisation.

Le 6 avril 2016, la Commission a adopté une communication intitulée «Vers une réforme du régime d'asile européen commun et une amélioration des voies d'entrée légale en Europe» <sup>(3)</sup>, dans laquelle elle énonce cinq priorités pour l'amélioration du RAEC. L'une de ces priorités était un nouveau mandat pour l'agence européenne chargée de l'asile.

Les conclusions du Conseil sur les pratiques décisionnelles en matière d'asile, adoptées le 21 avril 2016 à l'initiative de la présidence néerlandaise, invitaient l'EASO à mettre en place une structure pour la création d'un réseau stratégique à haut niveau ayant pour mission de procéder à une interprétation conjointe des

<sup>(2)</sup> COM(2015) 240 final.

<sup>(3)</sup> COM(2016) 197 final.

informations sur les pays d'origine (COI) et d'élaborer des orientations par pays. En outre, en coopération avec le réseau stratégique, l'EASO était invité à mener un exercice pilote d'élaboration commune d'une politique sur la base d'un rapport commun détaillé d'informations sur les pays d'origine pour l'Afghanistan.

Les nouvelles tâches confiées à l'EASO par la déclaration UE-Turquie et les conclusions ultérieures du Conseil ont nécessité de revoir les priorités des activités prévues en raison de l'accent accru mis sur le soutien opérationnel.



#### Devise de l'EASO: «Support is our Mission» (L'appui est notre mission).

Le 4 mai 2016, la Commission a présenté, dans le cadre d'un premier paquet de réformes du RAEC, une proposition de nouveau règlement <sup>(4)</sup> transformant l'EASO en une agence à part entière, ainsi que des propositions de réforme du système de Dublin et des modifications du système Eurodac. Un second train de propositions législatives visant à réformer les directives relatives aux procédures d'asile et aux conditions à remplir pour prétendre au statut de réfugié ainsi que la directive relative aux conditions d'accueil a suivi le 13 juillet 2016. Ces propositions ont pour ambition de réformer entièrement tous les volets du régime européen en matière d'asile et incluent des mesures destinées à éviter que les demandeurs et les bénéficiaires de la protection internationale ne perturbent le fonctionnement du mécanisme de Dublin en commettant des abus et en faisant du marchandage d'asile (*asylum shopping*).

S'agissant des actions relatives à la dimension extérieure, la Commission expose, dans sa communication du 7 juin 2016 relative à la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers dans les limites de l'agenda européen en matière de migration <sup>(5)</sup>, une nouvelle manière visant à mieux gérer la migration avec les pays tiers, sur la base de politiques et d'instruments financiers proposés conjointement dans un paquet européen.

La hausse significative des activités opérationnelles de l'EASO en lien avec les points chauds et la relocalisation a nécessité des ressources financières supplémentaires, que la Commission a libérées au cours du premier trimestre 2016. L'EASO a commencé l'année avec un budget de 19,4 millions d'euros et l'a terminée avec un budget de 53,1 millions d'euros. Ces ressources ont été affectées aux domaines essentiels, principalement les opérations menées en Italie et en Grèce, pour le développement d'outils de relocalisation, le réseau «Dublin» et des activités de communication en rapport avec la relocalisation.

Le rôle de l'EASO dans la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie en Grèce, notamment le déploiement de centaines d'experts et d'interprètes ainsi que l'externalisation de services auxiliaires, a fait exploser les dépenses opérationnelles de l'EASO bien au-delà des prévisions budgétaires. C'est ainsi que, le 6 juin 2016, l'agence a reçu une aide financière d'urgence du Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) (Programme d'aide financière d'urgence — EMAS) pour couvrir les frais de mise en œuvre du plan d'action conjoint UE-Turquie. Une rallonge budgétaire a été accordée à l'EASO au cours du dernier trimestre 2016 afin de couvrir les coûts de ses activités opérationnelles jusqu'à la fin de l'année.

L'année 2016 a également été marquée par des changements importants à la direction de l'agence. M. José Carreira a été choisi par le conseil d'administration comme nouveau directeur exécutif de l'EASO. Il a pris ses fonctions en avril 2016, après avoir servi de directeur exécutif ad interim depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015. Le président du conseil d'administration de l'EASO, M. Wolfgang Taucher, a été réélu pour un second mandat de trois ans lors de la réunion de janvier 2016.



M. Wolfgang Taucher et M. José Carreira.

<sup>(4)</sup> COM(2016) 271 final.

<sup>(5)</sup> COM(2016) 385 final.

Les défis opérationnels que rencontre l'EASO ainsi que les changements prévus dans la proposition de la Commission relative à une nouvelle agence européenne chargée de l'asile ont conduit à une réorganisation de la structure organisationnelle interne du Bureau d'appui afin qu'il puisse mieux remplir son rôle élargi et se préparer aux responsabilités qui seront introduites par son nouveau mandat. Il a enregistré des progrès considérables en matière de recrutement afin de pourvoir des postes clés de sa structure interne,

notamment des postes d'encadrement supérieur, et a nommé des agents de liaison auprès des institutions de l'UE à Bruxelles et de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) en vue de resserrer les liens et de faciliter la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel. De plus, pour faciliter ses opérations en Grèce et en Italie et renforcer sa présence dans les États membres au cours des prochaines années, l'EASO a ouvert des bureaux opérationnels à Athènes et à Rome.

### 3. Priorités de l'EASO en 2016

L'EASO a défini ses priorités pour l'année 2016 dans son programme de travail 2016, qui a été adopté par le conseil d'administration le 24 septembre 2015, et ajusté par la suite pour se conformer au budget adopté au niveau de l'Union. Le programme de travail a été modifié trois fois et le budget quatre fois pour prendre en compte les changements importants survenus en 2016.

Les priorités de l'EASO en 2016 sont décrites ci-après.

- **Points chauds**

En parfaite coopération et coordination avec la Commission européenne et les autres agences concernées, contribuer à la nouvelle approche des points chauds et renforcer la présence du personnel de l'EASO et des équipes d'experts des États membres sur place en vue d'aider tout particulièrement l'Italie et la Grèce à faire face à la pression croissante exercée sur leurs systèmes d'asile respectifs.



Personnel de l'EASO à Lesbos (Grèce).



Personnel de l'EASO à Idomeni (Grèce).

- **Déclaration UE-Turquie**

Soutenir le service grec chargé de l'asile dans la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie.

- **Relocalisation**

Soutenir les mesures de relocalisation convenues au niveau de l'UE, comme la relocalisation de 160 000 personnes ayant clairement besoin d'une protection au départ de l'Italie et de la Grèce.

- **Mise en œuvre cohérente du RAEC — Information et analyse**

Développer la capacité de l'EASO à collecter et à échanger des informations et documents précis et actualisés sur le fonctionnement du RAEC, et continuer à développer le système d'alerte précoce et de préparation (SAPP) pour fournir une analyse des tendances.

Produire davantage d'informations communes sur les pays d'origine (COI) et promouvoir leur utilisation efficace.

Envisager la production d'informations pertinentes pour la désignation éventuelle de pays d'origine sûrs.

Diriger l'élaboration d'un système d'information et de documentation (SID) servant de base de référence centrale aux informations sur les systèmes d'asile dans l'Union européenne et sur les développements pertinents concernant la mise en œuvre du RAEC.

Poursuivre la collecte de données opérationnelles et l'élaboration de rapports afin d'améliorer la visualisation de la situation et de permettre une meilleure planification opérationnelle et un processus décisionnel plus efficace.

- **Mise en œuvre cohérente du RAEC — Améliorer la qualité des procédures d'asile**

Poursuivre le développement d'outils et de lignes directrices en vue d'améliorer la qualité des procédures d'asile et des décisions en la matière.

Contribuer à une meilleure identification des personnes vulnérables, notamment dans les points chauds et durant les relocalisations.

Consolider le réseau «Dublin», un réseau spécialisé regroupant les unités «Dublin» nationales, afin de favoriser la coopération mutuelle et l'application cohérente du système de Dublin, y compris aux fins de la relocalisation.

- **Mise en œuvre cohérente du RAEC — Conditions d'accueil**

Créer un réseau spécialisé d'autorités nationales chargées de l'accueil afin de promouvoir l'échange d'informations et des meilleures pratiques.



Information d'un migrant sur le programme de relocalisation.

- **Mise en œuvre cohérente du RAEC — Formation**

Renforcer le rôle de la formation commune et du perfectionnement professionnel dans le domaine de l'asile.

Encourager le dialogue judiciaire en matière d'asile.

- **Dimension extérieure**

Mener à bien les activités de l'EASO dans les Balkans occidentaux (BO) et en Turquie en faisant appel à une coopération accrue avec les agences de l'UE (par exemple Frontex) et les organisations internationales, afin de répondre aux besoins de la région en renforçant les capacités et en apportant un appui opérationnel, tout en tenant compte des accords régionaux existants.

Renforcer le soutien à la dimension extérieure du RAEC, notamment la réinstallation de 20 000 personnes ayant besoin d'une protection.

- **Activités horizontales**

Renforcer les synergies au niveau horizontal entre toutes les parties prenantes pertinentes du réseau de coopération de l'EASO.

Développer davantage le système d'interrogation de l'EASO pour traiter les questions liées aux politiques et pratiques concernant le fonctionnement du RAEC.

Faire participer plus efficacement la société civile et étendre la portée de la communication externe de l'EASO.

## 4. Réalisations de l'EASO en 2016

Les résultats obtenus par l'EASO en 2016 sont détaillés ci-dessous sous l'intitulé de ses principaux domaines d'activité.

### 4.1. Appui opérationnel

L'EASO apporte un appui opérationnel destiné à répondre aux besoins émergents des États membres afin de mettre pleinement en œuvre l'acquis européen en matière d'asile et de répondre à la pression particulière exercée sur leurs régimes d'asile et d'accueil. L'EASO adapte son soutien opérationnel aux besoins spécifiques ainsi qu'aux demandes des différents États membres.

#### 4.1.1. Italie et Grèce

L'EASO apporte un appui opérationnel à l'Italie et à la Grèce en déployant des experts des pays de l'UE+ dans des équipes d'appui en matière d'asile (AST) ou en fournissant un autre soutien, le cas échéant, notamment par le biais d'un traitement conjoint des demandes. L'EASO coopère avec les organes compétents pour dispenser cette aide, en accordant une attention particulière à la coopération opérationnelle avec Frontex et d'autres parties prenantes. Afin d'assurer une mise en œuvre efficace des actions sur le terrain, le Bureau d'appui fournit la logistique, l'équipement, le mobilier, le matériel et les services nécessaires, comme des services d'interprétation ou de médiation culturelle, des services de transport et un soutien administratif.

L'EASO soutient également la mise en œuvre des mesures de relocalisation en Italie et en Grèce.

#### Italie

| Principaux résultats de l'EASO en 2016   |
|--|
| <b>1 plan opérationnel de relocalisation des points chauds (HROP) signé et mis en œuvre</b>                |
| <b>170 experts déployés pour des mesures relevant du HROP</b>  |
| <b>3 mesures d'appui envisagées dans le cadre du HROP mis en œuvre</b>                                     |
| <b>2 654 personnes relocalisées par les autorités nationales chargées de l'asile avec l'aide de l'EASO</b> |
| <b>7 experts déployés pour l'application des mesures du plan spécial d'aide (SSP)</b>                      |
| <b>2 mesures d'aide du SSP mises en œuvre</b>  |
| <b>1 évaluation du SSP achevée</b>   |
| <b>6 experts déployés pour évaluer le SSP</b>  |

En Italie, l'EASO a apporté son concours à la mise en œuvre des décisions du Conseil relatives à la relocalisation en procédant à l'identification préalable des demandeurs éligibles qui pouvaient être relocalisés et en fournissant des informations pertinentes (dans les points chauds, aux points de débarquement et dans les centres d'accueil de la région de Rome). Le Bureau a également apporté son aide pour l'enregistrement des demandes (dans les centres d'enregistrement et par le biais d'équipes volantes couvrant les endroits concernés en fonction des besoins et sur une base ad hoc), et le traitement des demandes de prise en charge au titre du règlement Dublin. Il a également préparé les décisions de relocalisation.

L'EASO a mis en place une présence permanente d'AST qui fournissent des informations sur la relocalisation dans les quatre points chauds opérationnels italiens (Lampedusa, Trapani, Taranto et Pozzallo), tandis que deux équipes mobiles couvraient la Sicile et Rome. L'enregistrement des demandeurs d'une protection internationale aux fins de la procédure de relocalisation a été soutenue par des AST de l'EASO dans les centres régionaux de Villa Sikania (Agrigente), Milan (jusqu'à la fin avril 2016), Bari, Crotone, Mineo et Rome. Deux équipes volantes d'enregistrement ont été déployées sur une base ad hoc dans les endroits indiqués par les autorités italiennes afin de soutenir l'enregistrement et de renforcer les capacités de la police locale, en couvrant 24 endroits dans toute l'Italie. L'EASO a aussi déployé des médiateurs culturels afin de soutenir la mise en œuvre de l'appui opérationnel en Italie.

Le Bureau a fourni du matériel technique afin de garantir des conditions de travail adéquates et efficaces. Cinq bureaux mobiles ou conteneurs ont été installés et 25 postes de travail ont été mis à la disposition des autorités italiennes pour faciliter l'enregistrement. L'EASO a également soutenu le déploiement de personnel intérimaire dans l'unité «Dublin».

L'EASO a continué de fournir des informations essentielles sur la relocalisation et des documents de promotion de la relocalisation en plusieurs langues. Une appli mobile sur la relocalisation a été lancée et est disponible en plusieurs versions linguistiques (arabe, tigrinya et kurde). L'EASO a également participé à l'organisation de plusieurs réunions avec la presse et d'autres parties prenantes, a contribué à la sensibilisation au processus de relocalisation, aux conditions et aux exigences en la matière et a évité la diffusion de fausses informations.



**Enfants lisant des brochures sur le programme de relocalisation dans les camps en Grèce.**

En tant que membre actif d'un groupe de travail sur la relocalisation dirigé par le ministère italien de l'intérieur, l'EASO a collaboré avec les autorités nationales, Frontex, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à l'élaboration de procédures opérationnelles standard pour les points chauds italiens et à leur révision permanente (y compris sur les aspects concernant la situation des enfants non accompagnés dans les points chauds). L'EASO a contribué au protocole de relocalisation mis au point pour l'Italie. À l'été 2016, le Bureau a également participé à des réunions de développement des capacités destinées aux parties prenantes dans les points chauds.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ses actions en Italie, l'EASO a établi un bureau opérationnel à Rome, où sont actuellement basés plusieurs membres de son personnel. Les locaux disposent d'un espace pour des ateliers et des séances d'initiation destinés aux experts déployés en Italie, ainsi que pour des activités mises en place pour aider les autorités italiennes. La phase 2 du plan spécial d'aide de l'EASO, qui a pris fin le 31 mars 2016, était axée sur le soutien au perfectionnement professionnel de la commission nationale chargée de l'asile. Des mesures d'appui spécifiques dans le domaine des COI ont été étendues et des actions pertinentes ont été menées durant le quatrième trimestre 2016 dans les limites du budget disponible. Organisée conjointement avec le ministère italien de l'intérieur, une évaluation finale de la phase 2 du SSP a eu lieu à Rome entre le 12 et le 16 décembre 2016. Le rapport d'évaluation devrait être prêt au début de l'année 2017.

En réponse à une demande d'aide des autorités italiennes, un plan opérationnel unique pour 2017 qui regroupe toutes les activités d'appui — y compris un soutien à la procédure de relocalisation — a été convenu entre l'Italie et l'EASO et signé en décembre 2016. Le premier appel à candidatures en vue de recruter des experts a été lancé en décembre 2016.

## Grèce

### Principaux résultats de l'EASO en 2016

**1 plan opérationnel des points chauds (HOP) mis en œuvre et 2 modifications signées**

**489 experts déployés: 160 pour la relocalisation et 329 pour la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie**

**4 mesures d'aide mises en œuvre**

**7 280 personnes relocalisées par les autorités nationales chargées de l'asile avec l'aide de l'EASO**

**6 774 entretiens réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie**

**54 experts déployés pour mettre en œuvre les mesures du plan spécial d'aide (SSP)**

**6 mesures d'aide du SSP mises en place**

Les activités de l'EASO en Grèce ont contribué à la mise en œuvre du programme de relocalisation dans quatre domaines: transmission d'informations dans les points chauds (îles de la mer Égée: Lesbos, Chios, Samos, Leros et Kos), enregistrement des demandes de relocalisation, appui à l'unité «Dublin» grecque et aide à la détection des fraudes documentaires.

En 2016, une nouvelle mesure a été introduite à la suite de la modification du plan opérationnel des points chauds, à savoir le soutien à la mise en place de la procédure de recevabilité, qui vise à apporter une aide à la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie. La seconde modification concernait l'enregistrement préalable et la procédure d'éligibilité et d'examen complet des demandes d'asile pour les nationalités avec un faible taux de reconnaissance.

Outre les 7 280 personnes relocalisées, 6 737 demandes ont été présentées par la Grèce à des États membres de relocalisation. Ces demandes étaient toujours en cours de traitement à la fin 2016.

Dans le cadre de la déclaration UE-Turquie adoptée le 18 mars 2016, l'EASO a aidé les autorités grecques à mettre en place les infrastructures nécessaires dans les points chauds, notamment du personnel, des services d'interprétation et du matériel mobile. Des équipes d'appui en matière d'asile (AST) ont été déployées à Lesbos, Chios, Samos, Leros, Kos et Corinthe afin d'examiner les demandes de protection internationale, y compris certaines parties de la procédure comme la recevabilité et l'éligibilité pour des nationalités ayant un faible taux de reconnaissance. L'EASO a accompli son rôle en étroite coopération avec le groupe de pilotage de la Commission européenne, les ministères grecs compétents et le service grec chargé de l'asile.

Les mesures susvisées ont été formalisées par deux modifications apportées au plan opérationnel des points chauds de l'EASO: la première, en avril 2016, visait à

introduire une aide à la mise en œuvre de la procédure de recevabilité et la seconde, en juillet 2016, concernait l'enregistrement préalable et la procédure d'éligibilité/examen complet des demandes d'asile pour les nationalités ayant un faible taux de reconnaissance.

Dans le cadre du SSP, l'EASO a apporté un soutien à la Grèce dans les domaines suivants: soutien à la procédure d'accueil, atelier consacré à l'intérêt supérieur de l'enfant, réunions du réseau des formateurs, aide des fonds de l'UE et d'autres ressources financières, atelier pratique sur l'exclusion et atelier sur la capacité de fournir des COI pour la Syrie.

En réponse à une demande d'aide des autorités grecques, un nouveau plan opérationnel spécial pour 2017 regroupant toutes les activités d'appui a été convenu entre la Grèce et l'EASO, et signé en décembre 2016. Le plan rassemble toutes les mesures de soutien et les activités opérationnelles de l'EASO en Grèce, et assure une coopération renforcée entre l'agence et les autorités grecques. Le premier appel à candidatures en vue de recruter des experts a été lancé en décembre 2016.

#### 4.1.2. Bulgarie et Chypre

| Principaux résultats de l'EASO en 2016  |
|---|
| <b>Bulgarie:</b><br><b>10 mesures actives d'appui en cours de mise en œuvre</b> |
| <b>Chypre:</b><br><b>6 mesures actives d'appui en cours de mise en œuvre</b>    |

En 2016, l'EASO a apporté une aide spéciale à la Bulgarie et à Chypre dans le cadre des SSP signés avec ces deux États membres.

##### Bulgarie

Plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2016. Il s'est notamment agi de séances de formation (module de formation des formateurs au RAEC, formation sur la manière d'interroger des enfants), d'ateliers (sur l'exclusion, la détection de la torture, la capacité de fournir des COI pour la Syrie), d'une conférence sur les mineurs non accompagnés, de réunions [matrice de qualité des points de contact nationaux (PCN) sur la qualité, administrateurs des portails nationaux de COI (NCPA), réseau des spécialistes de COI sur l'Irak, réseau d'accueil, réseau stratégique sur les COI, mutilations génitales féminines, comité de contact «Dublin», groupe pour la fourniture de statistiques (GPS), gestion de la qualité, réseau de système d'information et de documentation (SID)], de soutien au perfectionnement professionnel en première

instance et dans le cadre judiciaire, et de soutien à l'interprétation dans des langues non européennes (par exemple mongol, tamil et cingalais).

Des visites d'étude ont été organisées au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Hongrie, en Belgique, en Pologne et en France sur les centres d'accueil fermés pour les personnes vulnérables et les visites judiciaires.

Trois experts des États membres ont été déployés en Bulgarie afin de soutenir les actions, et 77 experts bulgares ont été envoyés dans d'autres États membres, par exemple dans le cadre de visites d'étude. Le SSP en faveur de la Bulgarie a été modifié et prolongé jusqu'au 30 juin 2017.

##### Chypre

Chypre a bénéficié de plusieurs actions de soutien, qui ont notamment inclus des séances de formation (formation judiciaire pour le tribunal administratif, formation nationale en matière d'accueil, formation à Eurodac pour les forces de police et le personnel chargé de l'asile) et des formations pratiques axées sur les systèmes de tutelle.

Une visite d'étude sur le système électronique d'entrée/sortie d'un centre d'accueil ouvert a été organisée en Hongrie et une autre sur les refuges pour femmes s'est déroulée en Belgique.

Cinq experts des États membres ont été déployés à Chypre et seize experts chypriotes ont été envoyés dans d'autres États membres, par exemple dans le cadre de visites d'étude. Le SSP en faveur de Chypre a été modifié et prolongé jusqu'au 28 février 2017.

#### 4.1.3. Développement d'outils de soutien pour les opérations et la relocalisation

| Principaux résultats de l'EASO en 2016   |
|--|
| <b>Pour les opérations:</b><br><b>Développement et lancement du système électronique de la réserve d'intervention «asile» (RIA) de l'EASO</b><br><b>2 manuels sur les opérations</b><br><b>1 réunion des PCN de la RIA</b> |
| <b>Pour la relocalisation:</b><br><b>11 outils développés</b><br><b>2 séances de formation pour les interprètes</b>  |

En 2016, l'EASO a élaboré un manuel sur la communication opérationnelle, qui est presque terminé et devrait être prêt au début de l'année 2017. Un deuxième manuel

sur le traitement conjoint et son rapport technique ont été achevés en septembre 2016. Une première version du plan d'urgence a été élaborée et sera discutée plus en détail en vue d'une prochaine mise à jour.

L'EASO a créé des modèles pour la procédure d'engagement et des orientations pour l'expression des préférences dans la procédure de relocalisation. Un outil pratique fournissant des orientations en vue d'aider à évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre de la relocalisation a été achevé en mai 2016. Un deuxième outil pratique prenant la forme de matériel d'information adapté aux enfants sur les procédures d'asile et de relocalisation est en voie d'élaboration. Il a pour but d'aider les experts de l'EASO présents sur le terrain à fournir des informations personnalisées. Un dépliant contenant des lignes directrices sur la création, par les États membres de relocalisation, de brochures d'information préalables au départ a été publié.

Parmi les autres éléments de soutien mis en place figurait une appréciation bimensuelle sur la qualité des avis préparés par les experts de l'EASO déployés en Grèce au sujet de la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie. L'EASO a également élaboré du matériel de formation à destination des interprètes afin de préciser les rôles des différents intervenants dans les entretiens dans le cadre des demandes de protection internationale.

Un outil de mise en correspondance destiné à soutenir le processus de relocalisation est en cours d'élaboration. La première interface utilisable devrait être livrée à la fin du premier trimestre 2017.

Sur la base de l'atelier avancé de la matrice de qualité consacré à l'exclusion et organisé en février 2016, l'EASO a mis au point un outil de contrôle de l'exclusion pour les demandeurs syriens dans le cadre du programme de relocalisation. Une séance d'initiation a été organisée à Athènes en août 2016 afin de sensibiliser à la mise en œuvre de cet outil.

Conformément à l'approche du réseau COI, l'EASO a compilé et traité avec des experts des États membres les COI appropriés, ce qui a donné naissance à des dossiers structurés en un large éventail de sujets pertinents aux fins de la vérification de l'origine. Les deux outils de vérification de l'origine (OVT) pour la Syrie et l'Érythrée qui ont été mis au point sont destinés aux chercheurs spécialisés dans les COI et aux personnes qui prennent les décisions en matière d'asile.

L'EASO a entrepris une collecte hebdomadaire de données sur la relocalisation au départ de l'Italie et de la Grèce et a publié des rapports journaliers sur les progrès de la relocalisation ainsi que des rapports hebdomadaires sur le déploiement d'experts, sans oublier des prévisions sur le besoin en experts pour les six semaines suivantes.

## 4.2. Information et analyse

### 4.2.1. Système d'information et de documentation

#### Principaux résultats de l'EASO en 2016

##### Informations collectées sur les systèmes d'asile de 30 pays de l'UE+

**18 pays de l'UE+ membres du réseau du système d'information et de documentation (SID)**

**2 réunions du réseau SID organisées**

**Contenu SID validé pour 5 pays de l'UE+**

Le SID est une bibliothèque dotée d'un moteur de recherche, accessible sur l'internet aux utilisateurs internes enregistrés, qui fournit des aperçus complets sur la manière dont chaque étape clé de la procédure d'asile se déroule dans les différents pays de l'UE+ et dans l'UE+ en général, avec des renvois vers les documents pertinents stockés dans le système. Des informations sont également fournies sur la législation, la jurisprudence et les données statistiques pertinentes. Les grandes sections thématiques autour desquelles s'articule le SID sont notamment: l'accès à la procédure, la détermination en première instance, la détermination en seconde instance, les procédures de Dublin, l'accueil et la rétention, le retour et le contenu de la protection/intégration.

En 2016, l'EASO a continué d'affiner son SID en mettant à disposition un point d'information unique sur l'organisation des systèmes d'asile et d'accueil des pays de l'UE+, ainsi qu'un aperçu du fonctionnement pratique du RAEC pour les parties prenantes concernées (essentiellement les pays de l'UE+, actuellement en phase de développement). Cela répond au rôle de l'EASO de contribuer à la mise en œuvre du RAEC en organisant, coordonnant et promouvant l'échange d'informations sur les pratiques nationales grâce à la création de bases de données factuelles, juridiques et jurisprudentielles en vue de soutenir l'échange d'informations entre les parties prenantes concernées sur la mise en œuvre de l'acquis en matière d'asile. L'agenda européen en matière de migration réclame également un mode plus systématique de collecte d'informations sur le fonctionnement pratique du RAEC.

Dans le cadre du SID, l'EASO étend et met à jour le contenu du système sur divers sujets. Les informations initiales ont été collectées auprès de plusieurs sources, dont les rapports de la matrice de qualité de l'EASO, les rapports du réseau européen des migrations (REM), les bases de données des administrations nationales, les contributions des membres du réseau et les données recueillies aux fins du rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne.

Les informations contenues dans le SID sont validées et actualisées avec l'aide du réseau SID, qui est composé

d'experts nationaux des autorités chargées de l'asile dans les pays de l'UE+. Un modèle de collecte de jurisprudence émanant du réseau des membres des juridictions nationales de l'EASO a également été élaboré, et trois membres du réseau ont fourni des mises à jour sur la jurisprudence.

#### 4.2.2. Système d'alerte précoce et de préparation

| Principaux résultats de l'EASO en 2016   |
|--|
| <b>Les 30 pays de l'UE+ ont fourni des données mensuelles pour le système d'alerte précoce et de préparation (SAPP, phase III)</b> |
| <b>Poursuite et extension de la collecte hebdomadaire de données sur la situation en matière d'asile dans l'UE+</b>                |
| <b>18 rapports nationaux d'informations liées à l'asile reçus durant la phase pilote</b>   |
| <b>11 rapports mensuels produits sur l'analyse des tendances</b>   |
| <b>8 aperçus produits sur la réinstallation</b>  |
| <b>5 rapports bimensuels produits sur la mise en œuvre du règlement Dublin</b>   |
| <b>51 rapports hebdomadaires produits</b>  |
| <b>10 rapports sur le mécanisme de contrôle après la libéralisation des visas</b>  |
| <b>2 réunions du groupe pour la fourniture de statistiques</b>   |
| <b>Programme de recherche en cours de l'EASO sur les facteurs d'attraction/répulsion pour différents flux d'asile</b>              |

L'EASO a développé son système d'alerte précoce et de préparation (SAPP) destiné à fournir aux pays de l'UE+, à la Commission européenne, au Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen des informations et analyses précises et opportunes sur les flux de demandeurs d'asile vers et au sein de l'UE, et sur la capacité des pays de l'UE+ à traiter ces flux.

Le système d'alerte précoce et de préparation enrichit le mécanisme d'alerte rapide, de préparation et de gestion de crise prévu à l'article 33 du règlement Dublin III<sup>(6)</sup>. L'EASO continuera, en coordination avec Eurostat et Frontex, à développer les collectes de données afin de favoriser l'établissement d'un état des lieux réel des migrations qui alimentera l'élaboration des politiques et la préparation des réponses, comme le recommande l'agenda européen en matière de migration.

<sup>(6)</sup> Règlement (UE) n° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (JO L 180 du 29.6.2013, p. 31).

En 2016, l'EASO a collecté et analysé des données pour les indicateurs de la phase III du SAPP. Le niveau de conformité atteint était bon, avec des délais généralement courts et inférieurs à trois jours pour la fourniture des données. Des difficultés subsistent néanmoins en termes de transmission des données relatives à certains nouveaux indicateurs de la phase III (c'est-à-dire sur l'accès à la procédure — lorsqu'il n'existe aucun système pour enregistrer le dépôt d'une demande — et sur le retour et l'accueil — en cas de difficultés au niveau de la fourniture des données lorsque les activités ne sont pas directement gérées par les autorités chargées de l'asile). Le groupe pour la fourniture de statistiques (GPS) a discuté d'une révision de l'indicateur relatif à l'accueil lors de sa réunion de novembre 2016. Les partenaires de l'UE ont travaillé pour améliorer la qualité et l'exhaustivité des données collectées sur le retour au niveau de l'UE. La qualité des indicateurs relatifs au retour a également été abordée durant la réunion du GPS et des actions seront menées afin de réviser les définitions de ces deux indicateurs.

Les renseignements sur la migration liée à l'asile en provenance des principaux pays d'origine et de transit ont été rassemblés lors d'un exercice pilote réalisé par un contractant au cours du premier semestre 2016. Dix-huit rapports présentant des informations sur l'Afghanistan, l'Irak, la Libye, le Pakistan, la Syrie et la Turquie ont été fournis. La qualité de certains éléments livrables a été traitée en fournissant au contractant une liste de contrôle des sources d'information à consulter.

Les rapports hebdomadaires de l'EASO qui donnent un aperçu actualisé de la situation en matière d'asile dans l'UE+ ont été réalisés en faisant appel aux mécanismes européens de gestion de crise. Ces rapports ont été transmis aux pays de l'UE+ et au dispositif intégré de l'Union européenne pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR) afin d'alimenter les rapports sur la conscience et l'analyse intégrées de la situation (ISAA). La collecte de données a été élargie afin d'inclure des vues d'ensemble complètes des nationalités de tous les demandeurs par État membre et des demandeurs prétendant être des mineurs non accompagnés.

Dans le cadre du développement de la fonction d'alerte précoce et de préparation de l'EASO, les activités de recherche sur les facteurs d'attraction/répulsion des différents flux de demandeurs d'asile ont progressé en 2016. Le rapport final sur une analyse documentaire des principaux facteurs d'attraction et de répulsion aux fins de la détermination de la migration liée à l'asile a été publié en anglais au cours du dernier trimestre 2016. Le rapport final sur l'enquête relative aux méthodologies pour l'évaluation quantitative de la migration liée à l'asile est terminé et sera publié en 2017. Un appel d'offres a été lancé et un contrat a été conclu au cours

du dernier trimestre 2016 pour la réalisation d'études sur les migrants demandeurs d'asile et d'une étude de faisabilité d'une enquête de l'EASO.

Le Bureau a organisé deux événements dans ce domaine: une conférence sur la recherche relative aux migrations, qui s'est déroulée le 16 mai 2016, et un atelier sur les big data (données massives) et l'alerte précoce, qui a eu lieu le 4 décembre 2016. Un comité scientifique composé d'experts éminents a également été mis en place pour le programme de recherche de l'EASO.

#### 4.2.3. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne

| Principaux résultats de l'EASO en 2016  |
|---|
| <b>30 pays de l'UE+ ont contribué au rapport annuel</b>                                   |
| <b>Rapport adopté par le conseil d'administration et lancé lors d'un événement public</b> |

Le rapport annuel de l'EASO sur la situation en matière d'asile dans l'UE présente aux décideurs et aux parties prenantes nationaux et de l'Union une vue d'ensemble exhaustive de la situation en matière d'asile dans l'Union européenne. Trente États membres de l'UE+ ont contribué au rapport, tout comme la Commission, Frontex, le HCR et la société civile. À la suite de son adoption par le conseil d'administration en juin 2016, le rapport a été présenté publiquement à Bruxelles le 8 juillet 2016 dans le cadre d'un événement diffusé en direct à l'occasion de la réunion annuelle du réseau des journalistes. Il a été publié sur le site internet de l'EASO et des exemplaires ont été distribués aux parties prenantes concernées. Les principaux résultats ont été traduits dans les 24 langues de l'UE+.

## 4.3. Soutien permanent

L'aide permanente fournie par l'EASO aux États membres a pour but de les aider à mettre en œuvre le RAEC et à améliorer la qualité des procédures et systèmes d'asile. Cette aide vise à favoriser la mise en œuvre cohérente du RAEC au sein de l'UE et à partager les connaissances et aptitudes, organisations et procédures, informations, ressources et meilleures pratiques communes.

### 4.3.1. Formation

| Principaux résultats de l'EASO en 2016   |
|--|
| <b>15 séances de formation des formateurs organisées à l'EASO (Malte) avec 218 formateurs</b>  |
| <b>8 séances régionales de formation des formateurs organisées dans 4 pays avec 102 formateurs</b>   |
| <b>361 séances nationales de formation organisées sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'EASO, 5 833 membres du personnel national formés</b> |
| <b>10 modules traduits intégrés dans la plateforme d'apprentissage en ligne de l'EASO</b>  |
| <b>45 cours en ligne transférés sur la nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne</b>  |
| <b>10 cours de formation initiale pour les experts déployés dans les points chauds en Grèce</b>  |
| <b>1 nouveau module achevé, 5 nouveaux modules en cours de développement, 2 mises à jour/niveau de modules achevés et 3 en cours</b>                   |
| <b>1 manuel de formation publié, 1 manuel en cours d'élaboration</b>   |
| <b>13 modules de formation de l'EASO accrédités par un partenaire extérieur</b>  |
| <b>1 rapport annuel de formation 2015 terminé</b>  |



Quelques exemples de manuels de formation de l'EASO.

L'EASO soutient les pays de l'UE+ dans le développement des connaissances et compétences de leur personnel responsable des questions d'asile par le biais de formations qualitatives communes. Les formations de l'EASO contribuent à la mise en œuvre cohérente du RAEC en soutenant la mise en place d'un niveau de qualité commun dans l'UE. À cette fin, l'EASO suit une approche double: d'une part, il développe un matériel de formation approprié et, d'autre part, il organise des formations fondées sur le concept de formation des formateurs.

En 2016, l'EASO a organisé des séances de formation des formateurs en son siège de Malte sur les modules suivants: «Techniques d'entretien», «Exclusion», «Inclusion», «RAEC», «COI», «Évaluation des éléments de preuve», «Accueil», «Règlement Dublin III», «Entretien avec des personnes vulnérables», «Module pour les responsables», «Formation à la nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne», «Genre, identité de genre et orientation sexuelle», «Directive relative aux procédures d'asile», «Entretien avec des enfants», «Droits fondamentaux et protection internationale dans l'UE». Une séance de formation des formateurs consacrée à l'inclusion a été organisée en Grèce en tant que mesure spéciale d'aide.

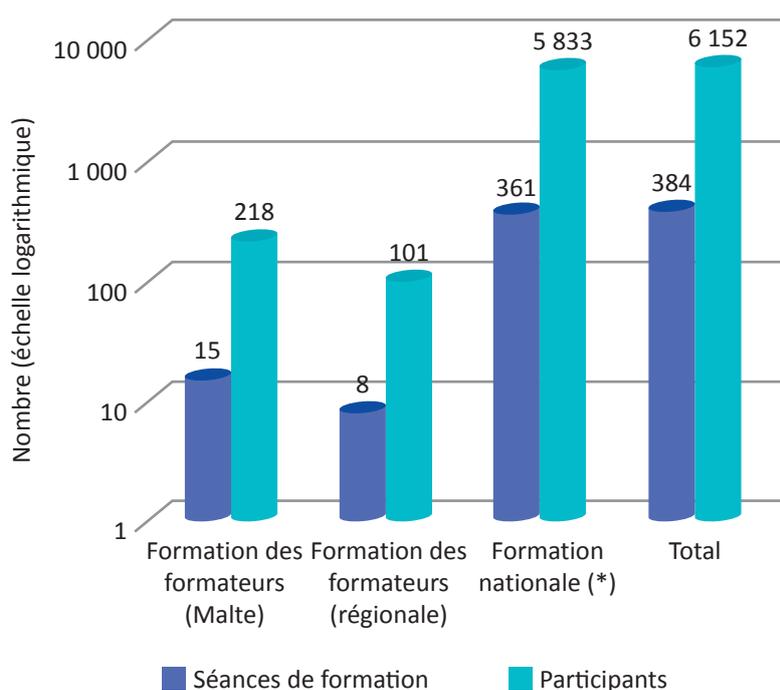
Des séances régionales de formation des formateurs ont été dispensées à Vienne (Autriche) [deux séances organisées dans les locaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)] sur les modules «Exclusion» et «Inclusion», deux autres à Tallinn (Estonie) [dans les locaux de l'Agence européenne pour

la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)] sur les modules «Évaluation des éléments de preuve» et «Inclusion», une au Monténégro dans le cadre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) sur le module «Techniques d'entretien» et trois en Allemagne sur les modules «Entretien avec des enfants» et «Entretien avec des personnes vulnérables».

Parmi plus de 16 pays de l'UE+ participant aux séances nationales de formation données sur la plateforme d'apprentissage en ligne de l'EASO, le taux de participation le plus élevé a été enregistré en Allemagne (87 stagiaires), aux Pays-Bas (81 stagiaires) et en Finlande (42 stagiaires). Les modules comptant le plus de participants, sur les 13 qui ont été suivis, étaient «Inclusion» (2 556 participants), «Techniques d'entretien» (1 324 participants) et «Évaluation des éléments de preuve» (800 participants).

La migration de la nouvelle solution d'apprentissage en ligne et des cours existants a été finalisée en 2016. En juillet, le contrôle qualité des 15 premiers cours ayant migré sur la nouvelle plateforme a débuté et a été suivi par le contrôle qualité des 40 cours suivants en novembre 2016. Une première formation des formateurs nationaux à la nouvelle solution a eu lieu à l'EASO en octobre. La plateforme a été présentée durant les séances de formation des formateurs au cours du dernier trimestre de l'année. L'utilisation de la nouvelle solution d'apprentissage en ligne pour les cours destinés aux formateurs de l'EASO et pour les formations nationales des États membres débutera en janvier 2017.

**Graphique: Formations des formateurs et formations nationales réalisées en 2016 et nombre de participants**



(\*) Données pour les formations nationales disponibles au 17 janvier 2017.

L'élaboration de matériel de formation est une activité permanente de l'EASO. Le groupe de référence sur la formation de l'EASO et les groupes d'experts sur les contenus apportent leur contribution à la rédaction, la révision et la finalisation des manuscrits et des manuels.

Un module «Didactique» a été achevé en 2016 et la première formation pilote a été organisée durant le deuxième trimestre de l'année. Cinq autres modules étaient en cours d'élaboration à la fin de 2016:

- le module «Introduction à la protection internationale» fait l'objet des dernières révisions et devrait être finalisé au début de 2017;
- le module «Droits fondamentaux et protection internationale dans l'Union européenne» a atteint un stade avancé de développement; la séance pilote de formation des formateurs a été organisée à la fin de 2016 et les commentaires permettront de modifier le manuscrit et le manuel des formateurs qui seront prêts au début de 2017;
- les modules «Traite des êtres humains» et «Inclusion avancée» sont en voie de finalisation; la formation pilote sur les modules est prévue pour le deuxième trimestre 2017;
- l'élaboration du module «Interpréter dans le cadre de l'asile» a commencé, avec la collecte d'informations et l'identification des groupes cibles et des acquis d'apprentissage, et une première esquisse a été réalisée; le module sera mis au point en étroite coopération avec le HCR et la première réunion du groupe de travail est prévue en mars 2017.

La mise à niveau des modules «Évaluation des éléments de preuve» et «Règlement Dublin III», qui a débuté en 2015, est terminée et les formations pilotes des formateurs ont été organisées au cours du deuxième trimestre 2016. Les modules «Techniques d'entretien», «Entretien avec des personnes vulnérables» et «Entretien avec des enfants» ont été révisés et la mise à niveau de ces trois modules a été lancée.

Par ailleurs, le manuel «Genre, identité de genre et orientation sexuelle» a été publié et l'élaboration de celui sur la «Fin de la protection» a débuté.

En 2016, une formation initiale personnalisée a été organisée pour la première fois pour des experts de l'EASO déployés afin de soutenir la mise en œuvre des procédures à la frontière grecque dans le cadre de la déclaration UE-Turquie. Une formation a été dispensée à intervalles réguliers et complétée par des ateliers ad hoc, en fonction des besoins. La durée moyenne des formations était de deux jours et elles étaient complétées par un ensemble de matériel de formation distribué aux experts. Au total, 10 séances de formation initiale ont été organisées entre avril et décembre 2016. Cette activité va devenir régulière afin de soutenir le renforcement des capacités pour les activités opérationnelles de l'EASO dans les points chauds.

Des progrès en vue de la certification et de l'accréditation du programme de formation de l'EASO ont été enregistrés en 2016. Deux réunions du groupe de travail «Certification et accréditation» ont eu lieu aux deuxième et quatrième trimestres 2016. Les acquis d'apprentissage des 15 modules ont été révisés par un expert externe et 13 modules ont été reconnus.

Le processus d'évaluation de l'efficacité des activités de formation de l'EASO dans les pays de l'UE+ a débuté par une évaluation des soumissions, et un contrat a été signé. Une réunion de démarrage sera organisée au début de l'année 2017.

Plusieurs réunions liées à la formation ont été organisées au cours de l'année:

- la réunion annuelle des formateurs, en mars 2016: les conclusions ont servi à la révision des trois modules consacrés aux entretiens («Techniques d'entretien», «Entretien avec des personnes vulnérables» et «Entretien avec des enfants»);
- la réunion des points de contact nationaux de l'EASO pour la formation, en mai 2016: les résultats ont servi à lancer l'élaboration du module de formation pour les interprètes durant le second semestre 2016, à modifier le plan de formation 2016 de l'EASO, à consulter les termes de référence pour le programme de formation de l'EASO et à lancer un appel à candidatures afin de nommer des experts pour la mise à niveau du module «Entretien avec des enfants»;
- la réunion du groupe de référence durant le dernier trimestre 2016: les résultats ont servi à adapter le calendrier pour la réception des commentaires du groupe sur les manuscrits des modules «Techniques d'entretien» et «Entretien avec des personnes vulnérables», et à renforcer la participation de la société civile aux formations de l'EASO.

#### 4.3.2. Procédures d'asile

En 2016, l'EASO a continué de renforcer sa coopération pratique dans le cadre du processus de la matrice de qualité, conformément à l'objectif général d'aider les États membres à atteindre des normes communes à l'intérieur du RAEC. Le processus de la matrice de qualité de l'EASO couvre l'ensemble des principaux éléments du RAEC grâce à une cartographie des pratiques et politiques actuelles des États membres et à l'élaboration d'une série d'éléments livrables (réunions et rapports thématiques, liste de projets et d'initiatives). Cette cartographie des pratiques et politiques des États membres complète également la collecte de données dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du RAEC.

L'EASO a pour ambition de fournir des outils pratiques afin de soutenir la mise en œuvre quotidienne du RAEC par les fonctionnaires des États membres:

- un outil pratique sur l'«Accès à la procédure d'asile» a été finalisé et publié. L'élaboration des «Orientations

et indicateurs sur les conditions d'accueil» a été achevé et publié en novembre 2016. Ce dernier a été traduit dans 22 langues officielles de l'UE;

- un guide pratique sur l'«Exclusion» a été finalisé en novembre 2016 et est en attente de publication;
- des versions linguistiques supplémentaires du guide pratique de l'EASO sur l'«Évaluation des éléments de preuve» et de l'outil EASO pour l'identification des personnes ayant des besoins particuliers ont été réalisées.

Des commentaires sur l'utilisation des outils pratiques de l'EASO ont été recueillis lors de la réunion annuelle du réseau sur les procédures d'asile. Les informations seront analysées plus avant, mais il ressort des conclusions préliminaires que les outils sont utilisés à différents niveaux, notamment directement par leur groupe cible, et pour favoriser le développement ou la révision d'outils nationaux.

L'EASO partage également des outils pratiques et des projets pour soutenir la qualité des procédures décisionnelles en matière d'asile et d'autres aspects du RAEC dans les États membres. Un rapport sur la matrice de qualité a été distribué au réseau sur l'accueil et au réseau sur les procédures d'asile. Une cartographie des outils et projets de gestion de la qualité a été réalisée en amont de la réunion sur la gestion de la qualité de novembre 2016. Les projets, initiatives et ressources pertinentes concernant la qualité sont rassemblés et mis à la disposition du réseau sur les procédures d'asile.

La réunion annuelle du réseau sur les procédures d'asile a eu lieu en novembre 2016. Elle a été l'occasion de faire le point sur les développements intervenus en 2016 et de discuter de la planification pour 2017, ainsi que de réfléchir à la portée et à l'approche de l'exercice d'évaluation envisagé pour 2017. Les sujets à prendre en compte pour l'élaboration d'outils pratiques et de rapports thématiques en 2017 ont été recensés et l'approche à suivre pour les activités de 2017 a été convenue.

Un atelier sur les cas potentiels d'exclusion de Syrie a été organisé en février 2016 en marge d'un atelier COI sur la Syrie. Il a permis d'établir des synergies entre des experts politiques et des experts des COI en vue de discuter des approches, des défis et des profils communs en rapport avec des cas potentiels d'exclusion de Syrie. Les résultats de la réunion serviront à mettre au point un outil de contrôle des exclusions de cas syriens, qui pourrait être utilisé dans la procédure de relocalisation et dans le «Guide pratique sur l'exclusion».

La réunion de la matrice de qualité sur les conditions d'accueil, organisée en mars 2016, a vu le lancement du réseau des autorités d'accueil de l'EASO et leur a permis de discuter de leur mandat et de se mettre d'accord sur les objectifs et les modalités de fonctionnement du réseau. Les résultats de la réunion alimenteront le rapport de la matrice de qualité sur les conditions d'accueil ainsi que le document «Orientations et indicateurs sur les conditions d'accueil».

#### 4.3.3. Informations sur le pays d'origine

##### Principaux résultats de l'EASO en 2016

**13 nouveaux rapports COI produits**

**2 outils de vérification de l'origine (OVT) mis au point**

**10 réseaux de pays, comptant 225 membres**

**Relookage du portail COI, qui compte 9 732 documents liés, 5 bases de données connectées, 9 378 utilisateurs et 6 713 documents téléchargés**

**6 réunions/conférences organisées sur la Syrie, l'Irak, l'Érythrée, l'Afrique de l'Ouest, les mutilations génitales féminines et les outils de recherche en ligne, avec un total de 169 participants**

**Réseau sur les orientations par pays mis en place**



Rapports sur les pays d'origine en plusieurs langues.

Le travail de l'EASO dans le domaine des COI a pour objet de développer un système européen complet de COI dans le but d'améliorer la qualité et d'harmoniser les normes en matière de COI entre les pays de l'UE+ et d'autres parties prenantes essentielles.

En 2016, l'EASO a publié 3 nouveaux rapports COI sur l'Afghanistan, 1 sur l'Érythrée, 1 sur le Pakistan, 1 sur la Somalie et 1 sur la Turquie ainsi que 6 sur chacun des pays des Balkans occidentaux: Albanie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Kosovo (7), Monténégro et Serbie. Deux enquêtes ont été lancées sur l'Afghanistan et la Somalie. Des commentaires positifs ont été formulés par différents groupes d'utilisateurs, notamment les réseaux spécialisés en COI, le réseau stratégique sur les COI, les gestionnaires de dossiers et des membres des juridictions nationales.

Outre les rapports COI réguliers, une assistance dans cette matière a été fournie aux experts de l'EASO dans les points chauds grecs dans le cadre de la procédure de recevabilité.

Conformément à l'approche du réseau COI et en collaboration avec des experts des États membres, l'EASO a compilé et traité les COI appropriés, ce qui a donné naissance à des dossiers structurés en un large éventail de sujets pertinents aux fins de la vérification de l'origine. Les OVT relatifs à la Syrie et à l'Érythrée ont été lancés respectivement en mai et en août 2016. La diffusion des OVT est limitée aux chercheurs en COI et aux personnes chargées des décisions en matière d'asile.

Les réseaux spécialisés de coopération pratique de l'EASO sur des pays d'origine spécifiques sont désormais au nombre de 10; le dernier concerne l'Afrique de l'Ouest et a été créé en novembre 2016. Le nombre de membres et suppléants des réseaux par pays sont les suivants: 34 pour la Syrie, 21 pour la Somalie, 21 pour le Pakistan, 29 pour l'Irak, 13 pour l'Iran, 20 pour la Russie, 24 pour l'Afghanistan, 23 pour l'Érythrée, 21 pour l'Ukraine et 19 pour l'Afrique de l'Ouest. Une enquête sur l'approche en réseau a été réalisée et les commentaires de StratNet et des réseaux nationaux ont été analysés. Dans l'ensemble, les commentaires étaient très positifs, en particulier en termes de valeur ajoutée des réseaux pour l'échange d'informations et la création de connaissances. Le niveau d'activité de plusieurs réseaux étant assez faible, l'EASO envisage de faire de leur réactivation une priorité pour l'agence.

L'EASO a organisé deux réunions du réseau stratégique sur les COI en avril et en octobre 2016. Les informations stratégiques fournies par les membres du réseau servent à l'élaboration du plan de travail de l'EASO en matière de

COI. Les membres ont fourni des ressources humaines afin d'aider le Bureau d'appui à atteindre les objectifs fixés pour les COI.

Six réunions de coopération pratique sur des sujets et des pays d'origine spécifiques ont été organisées: un atelier sur la Syrie et l'exclusion, un séminaire du réseau sur l'Irak, un séminaire sur l'Érythrée, une réunion sur les COI et les mutilations génitales féminines et une réunion de lancement du réseau sur l'Afrique de l'Ouest. Une conférence sur la recherche en ligne concernant les COI a été organisée en 2016 et 52 participants y ont pris part. Les résultats devraient servir à actualiser le guide pratique «Outils et astuces pour une recherche en ligne sur les COI» de l'EASO. Ces réunions de coopération pratique sont soutenues par des experts externes, invités à partager leurs connaissances et leur expertise.

En réponse aux conclusions du Conseil adoptées le 21 avril 2016 sur les pratiques décisionnelles en matière d'asile, qui appelaient à la création d'un réseau stratégique à haut niveau et au lancement d'un projet pilote sur la convergence axé sur l'Afghanistan, un réseau d'orientations par pays sur l'Afghanistan a été mis en place en juin 2016. Celui-ci s'est réuni pour la deuxième fois en septembre. Afin de compléter ces réunions, des réunions de l'équipe de rédaction des notes d'orientation par pays sur l'Afghanistan se sont tenues en septembre, octobre et décembre.

Un portail relooké sur les informations sur le pays d'origine a été lancé et offre un accès public aux COI de l'UE au départ des bases de données COI nationales connectées. Des pages sur les réunions de l'EASO ont été introduites et servent aux réunions COI. Des pages sur les pays seront lancées dans les versions futures du portail. Une réunion du réseau des administrateurs nationaux du portail COI s'est tenue en mars 2016.

Huit questions sur les COI ont été posées et ont reçu une réponse en 2016. Outre les questions régulières, un système de recherche rapide de COI sur la Turquie a été mis en place pour les experts de l'EASO déployés dans les points chauds grecs, dans le cadre de la déclaration UE-Turquie. Quatre questions ont été posées dans ce système d'interrogation ad hoc.

Les premiers travaux préparatoires ont débuté sur le transfert du projet d'informations médicales sur les pays d'origine (MedCOI) à l'EASO. Une étude de faisabilité a été présentée en janvier 2016 à la suite des discussions sur les options de passation de marché pour le transfert. L'EASO a commencé à élaborer un plan pour ce transfert.

(7) Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

#### 4.3.4. Coopération avec les membres des juridictions

| Principaux résultats de l'EASO en 2016   |
|--|
| <b>2 outils de perfectionnement professionnel sont disponibles, 2 autres ont débuté</b>            |
| <b>5 événements de perfectionnement professionnel ont eu lieu avec un total de 81 participants</b> |
| <b>1 conférence pour les juges grecs avec 120 participants</b>                                     |
| <b>1 réunion avec les organismes nationaux de formation judiciaire (ONFJ) avec 17 participants</b> |

Tout au long de l'année 2016, l'EASO a poursuivi sa coopération avec les juridictions des pays de l'UE+ dans le but général de contribuer à la mise en œuvre cohérente du RAEC et de faire progresser la coopération pratique entre les pays de l'UE+ en matière d'asile. Les activités de coopération pratique de l'EASO sont entreprises conformément au cadre établi et dans le plein respect de l'indépendance des juridictions.

Les outils de perfectionnement professionnel disponibles sont notamment:

- «Exclusion: articles 12 et 17 de la directive «Qualification» (2011/95/UE): une analyse juridique»: cet outil est destiné aux juridictions chargées des affaires d'octroi d'une protection internationale en vue de promouvoir la compréhension et de guider le traitement des questions de protection en rapport avec les motifs d'exclusion visés dans la directive;
- «An Introduction to the CEAS — A Judicial Analysis»: cet outil est destiné aux juridictions chargées des affaires d'octroi d'une protection internationale en vue de promouvoir la compréhension et de guider le traitement des questions et des concepts fondamentaux qui sous-tendent le RAEC et qui sont pertinents pour son interprétation.

Voici quelques exemples d'autres outils professionnels dont l'élaboration a été entamée:

- «Ending International Protection — A Judicial Analysis» et «Ending International Protection — Judicial Trainer's Guidance Note»: après consultation du réseau des membres des juridictions, ces publications seront finalisées et devraient être prêtes au début 2017;
- «Admissibilité au bénéfice de la protection internationale — Analyse judiciaire» et «Qualification for International Protection — Judicial Trainer's Guidance Note»: ces documents sont terminés et en attente de publication;
- «Evidence and Credibility Assessment — A Judicial Analysis»: la quatrième mouture est terminée et a été envoyée pour consultation; elle devrait être finalisée en février 2017;

- «Access to Procedures and Non-refoulement — A Judicial Analysis»: ce document en est au stade de la version préliminaire et devrait être prêt en octobre 2017;
- «Exclusion: Articles 12 and 17 of the Qualification Directive (2011/95/EU) — Judicial Trainer's Guidance Note»;
- «An Introduction to the CEAS — Judicial Trainer's Guidance Note».

En 2016, l'EASO a organisé cinq cours de perfectionnement professionnel:

- un atelier pour les formateurs judiciaires sur la mise en œuvre de l'analyse judiciaire concernant l'article 15, point c), de la directive «Qualification» en mars 2016; la réunion a été décrite comme ayant une incidence sur le rôle professionnel des participants en tant que formateurs judiciaires et sur les connaissances qu'ils peuvent utiliser pour exercer leurs fonctions et former des collègues dans leurs États membres respectifs;
- une visite d'étude destinée aux membres du pouvoir judiciaire bulgare, organisée en avril 2016, au cours de laquelle les participants ont pris connaissance des procédures mises en œuvre dans un autre État membre. Ils ont notamment pu profiter d'un échange avec leurs homologues et approfondir leurs connaissances en matière de gestion des dossiers, du travail de magistrat et de gestion des audiences;
- un atelier sur les COI destiné aux juges allemands s'est déroulé en mai 2016 et s'est concentré sur la transmission d'informations sur les sources de COI utiles à leur travail quotidien; les participants ont pris une part active à la conduite d'une recherche de COI et à l'évaluation des sources; l'atelier était organisé en anglais afin d'élargir le champ des sources accessibles;
- un atelier pilote destiné aux formateurs judiciaires et consacré à la mise en œuvre de l'analyse judiciaire sur l'exclusion a eu lieu en mai 2016; l'atelier a été décrit comme une analyse systématique et exhaustive de chaque article, de chaque situation et de la jurisprudence pertinente; les études de cas présentaient des scénarios hypothétiques et les participants ont eu l'occasion d'échanger des avis juridiques et leurs expériences judiciaires;
- un atelier destiné aux juges chypriotes s'est tenu en juillet 2016 et a porté sur des questions pratiques en rapport avec la mise en œuvre de la législation pertinente de l'UE; l'atelier a permis au tribunal administratif d'appliquer concrètement la législation examinée;
- un atelier sur l'introduction au RAEC s'est déroulé en octobre 2016 et a reçu l'évaluation la plus élevée possible.

Une conférence à destination des juges administratifs grecs a attiré 120 participants en octobre 2016 et a été organisée à la demande des membres du conseil de l'Association des juges administratifs de Grèce. Elle avait pour but d'être un exercice de renforcement des capacités pour les juges grecs et de donner une grande visibilité aux capacités et à la volonté de l'EASO de soutenir cette partie prenante dans le contexte général de la pression exercée sur le régime d'asile grec. L'ordre du jour de la conférence comportait un mélange de discours et de présentations en groupes de travail plus restreints, durant lesquels des cas et des méthodologies ont été discutés.

La réunion des organismes nationaux de formation judiciaire (ONFJ) a eu lieu en octobre 2016 afin de mieux comprendre les ONFJ des États membres et d'évaluer les besoins et la possibilité d'une coopération future. Cette réunion a été l'occasion de fournir des informations sur les activités de l'EASO, mais elle avait également pour but d'être un lieu de dialogue entre les ONFJ actifs dans le domaine du droit d'asile dans les États membres, et d'être une enceinte de discussion des possibilités de collaboration future entre l'EASO et les ONFJ.

#### 4.3.5. Activités de l'EASO concernant les groupes vulnérables

| Principaux résultats de l'EASO en 2016   |
|--|
| <b>1 outil de coopération pratique publié, 1 développé, 1 en cours de développement</b>    |
| <b>3<sup>e</sup> conférence annuelle de l'EASO sur la traite des êtres humains</b>         |
| <b>4<sup>e</sup> conférence annuelle de l'EASO sur les activités relatives aux enfants</b> |
| <b>3 réunions du groupe de travail sur des thèmes liés aux groupes vulnérables</b>         |

L'EASO a continué de soutenir et de développer la coopération pratique entre les pays de l'UE+ et avec d'autres experts concernés sur des questions se rapportant aux demandeurs vulnérables.

Un outil de coopération pratique sur le «Guide pratique sur la recherche des familles» a été publié en 2016. Un deuxième outil intitulé «Évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre de la relocalisation» a été mis au point, tandis que la mise à jour de l'outil «Évaluation de l'âge et intérêt supérieur de l'enfant» est en cours.

La troisième conférence annuelle de l'EASO sur la traite des êtres humains et la protection internationale s'est déroulée en juin 2016. Les participants ont discuté ensemble de l'identification et de la protection des victimes de la traite dans la crise migratoire actuelle.



#### Ateliers durant la quatrième conférence annuelle sur les activités de l'EASO concernant les enfants, 5 et 6 décembre 2016.

La quatrième conférence annuelle sur les activités de l'EASO concernant les enfants s'est déroulée en décembre 2016. Elle était placée sous le thème de la situation des enfants dans le contexte actuel des afflux massifs de migrants.

Des réunions en groupes de travail sur des thèmes liés aux groupes vulnérables ont été organisées. La réunion «Évaluation de l'âge: nouvelles méthodes et approches» s'est déroulée en septembre 2016. Le groupe de travail a discuté des différentes méthodes d'évaluation de l'âge, notamment l'évaluation sociale, qui seront introduites dans la nouvelle version de la publication de l'EASO sur l'évaluation de l'âge. Une deuxième réunion sur la mise en œuvre de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le processus d'évaluation de l'âge a également eu lieu en septembre. Le groupe a discuté des principales mesures de sauvegarde et des éléments à prendre en considération pour garantir que l'intérêt supérieur de l'enfant est pris en compte dans les procédures d'évaluation de l'âge. La troisième réunion portait sur l'identification et les garanties procédurales particulières pour les personnes ayant subi des tortures et d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle. Elle a eu lieu en octobre 2016 et a permis aux États membres d'échanger des idées et les meilleures pratiques sur les garanties procédurales particulières.

L'EASO a pris part aux réunions des points de contact «Justice et affaires intérieures» (JAI) sur la traite des êtres humains, organisées en mars, juin, septembre et novembre par le Bureau du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains.

#### 4.3.6. Réseau de Dublin

Les États membres de l'UE sont chargés d'appliquer le système de Dublin et, en particulier, d'allouer des ressources adéquates afin d'accroître le nombre de transferts au titre du règlement Dublin et de réduire les retards liés aux transferts. Les États membres doivent également appliquer de manière cohérente les dispositions juridiques relatives au regroupement familial et

adopter une utilisation plus large et plus régulière des clauses discrétionnaires permettant aux États membres de décider d'examiner les demandes d'asile et, partant, d'alléger la pression qui pèse sur les États membres situés aux frontières extérieures.

Afin d'aider les États membres à appliquer pleinement le système de Dublin, le réseau d'unités «Dublin» nationales de l'EASO a été mis en place, comme le prévoit l'agenda européen en matière de migration. Trente pays de l'UE+ participent au réseau et chacun dispose d'un point de contact «Dublin» national.

Lors de la réunion de lancement du groupe de pilotage en février 2016, le mandat du réseau et un modèle de mise à jour périodique ont été adoptés. Quatre mises à jour périodiques contenant des données statistiques et des informations quantitatives basées sur les données fournies par les membres du réseau et la Commission européenne ont été publiées en 2016.

Une deuxième réunion du groupe de pilotage a été organisée en novembre 2016. Au cours de celle-ci, les membres sont convenus des domaines de travail et des priorités pour 2017. Ces dernières incluent l'organisation d'une réunion du groupe de pilotage, d'une réunion thématique sur DublinNet<sup>(8)</sup>, et la mise au point d'un outil ou d'orientations. Les meilleures pratiques concernant des sujets en rapport avec le règlement Dublin ont été échangées pendant ces réunions.

Une plateforme en ligne sur le système de Dublin, accessible au réseau, a été lancée en novembre 2016 et compte 25 États membres participants. Au total, 32 documents ont été téléchargés et échangés par le biais de la plateforme.

#### 4.3.7. Accueil

L'EASO poursuit le développement de sa capacité interne d'aide aux pays de l'UE+ avec des activités visant à promouvoir des conditions d'accueil adéquates.

En mars 2016, le réseau des autorités chargées de l'accueil de l'EASO a été créé, comme le prévoit l'agenda européen en matière de migration. Il a été présenté lors de la réunion de la matrice de qualité de l'EASO sur les conditions d'accueil. Le mandat du nouveau réseau a été adopté au cours du deuxième trimestre 2016.

Une réunion des points de contact nationaux en matière d'accueil s'est tenue en octobre 2016. Les discussions qui s'y sont déroulées serviront de base à l'élaboration du plan de travail 2017-2018 du réseau des autorités chargées de l'accueil. En outre, les discussions qui ont

eu lieu durant un atelier sur l'établissement de plans d'urgence seront prises en compte en 2017 pour l'élaboration d'orientations dans ce domaine.

Un atelier consacré au rôle des autorités chargées de l'accueil dans la transition de l'accueil à l'intégration, organisé en coordination avec la plateforme européenne des agences d'accueil (EPRA), s'est tenu à Bruxelles en novembre 2016. Les informations recueillies durant cet atelier alimenteront un rapport qui reflétera les politiques, les pratiques et les défis en matière de transition de l'accueil à l'intégration dans les pays de l'UE+. Par ailleurs, l'expérience acquise grâce à cette réunion contribuera à préciser le rôle futur de l'EASO dans le domaine de l'intégration.

Un protocole d'accord a été conclu en octobre 2016 entre l'EASO et l'EPRA. Une feuille de route des activités prévoit une période de transition de deux ans, pendant laquelle les activités seront menées conjointement. Selon le protocole d'accord, une évaluation conjointe EASO-EPRA sera réalisée à la fin 2017 afin de mesurer les progrès accomplis au cours de la phase de transition. D'ici la fin 2018, toutes les activités devraient être transférées de l'EPRA au réseau chargé de l'accueil de l'EASO.

#### 4.3.8. Retour et intégration

L'EASO développe et renforce le lien entre la procédure d'asile et d'accueil et les procédures postérieures à la décision statuant sur la demande d'asile, à savoir l'intégration ou le retour.

Le retour et l'intégration font partie intégrante de politiques efficaces en matière d'asile et de migration. L'introduction de ces mesures à un stade précoce de la procédure d'accueil et d'asile peut améliorer leur efficacité.

En 2016, l'EASO a participé à huit réunions du groupe d'experts sur le retour du réseau européen des migrations (GER REM), de Frontex, du réseau européen pour l'instrument de réintégration (ERIN) et de l'initiative commune de soutien.

L'EASO collabore en permanence avec la direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME), le GER REM, Frontex et Eurostat pour harmoniser et améliorer la qualité et l'exhaustivité des données sur le retour au niveau de l'Union.

#### 4.3.9. Autres outils de soutien permanent: liste des langues disponibles à l'EASO

L'EASO soutient les pays de l'UE+ afin qu'ils puissent accéder facilement à toutes les langues disponibles dans les autres pays de l'UE+ grâce à la liste des langues disponibles (LAL).

<sup>(8)</sup> Réseau électronique sécurisé de canaux de transmission entre les autorités nationales chargées des demandes d'asile.

Cette liste a été mise à jour et contrôlée en 2016. Quatre demandes spécifiques ont été reçues de Slovaquie et de Bulgarie pour le kirundi, le mongol, le tamil et le cingalais, et ont été traitées.

De plus, le personnel de l'EASO a effectué une visite d'étude aux Pays-Bas concernant des activités liées à la liste des langues disponibles.

#### 4.3.10. Aide aux pays tiers

| Principaux résultats de l'EASO en 2016   |
|--|
| <p><b>Balkans occidentaux et Turquie:</b></p> <p><b>3 activités régionales mises en œuvre au titre du programme IAP régional</b></p> <p><b>2 activités nationales mises en œuvre en Serbie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine au titre du programme IAP régional</b></p> <p><b>7 activités de renforcement des capacités en matière de dimension extérieure réalisées</b></p> |
| <p><b>Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP):</b></p> <p><b>3 activités mises en œuvre</b></p> <p><b>3 activités identifiées et en préparation, avec suivi en 2017</b></p>  |
| <p><b>Réseau de la dimension extérieure:</b></p> <p><b>3 réunions et ateliers organisés</b></p>  |

L'EASO soutient la dimension extérieure du RAEC, en accord avec la Commission européenne, dans le cadre de la politique de relations extérieures de l'UE et conformément à la stratégie d'action extérieure de l'EASO <sup>(9)</sup>.

En 2016, l'EASO a apporté son aide à la région des Balkans occidentaux et à la Turquie dans le cadre du programme IAP II: Appui régional à la gestion des migrations tenant compte des besoins de protection dans les Balkans occidentaux et en Turquie (programme IAP régional). La réunion de démarrage a eu lieu à Belgrade (Serbie) les 9 et 10 mars 2016. Un accord de coopération a été signé entre Frontex et l'EASO le 5 août 2016. De plus, des visites de terrain ont eu lieu entre avril et juillet 2016 dans tous les pays des Balkans occidentaux en vue de préparer la mise en œuvre du programme IAP régional. Trois activités régionales ont été mises en œuvre et deux activités nationales ont débuté afin de soutenir l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie. Elles ont été complétées par les activités plus larges relevant de la dimension extérieure qui sont décrites ci-dessous.

Parmi les activités destinées à compléter le renforcement des capacités dans les Balkans occidentaux figuraient:

- un séminaire sur les COI en Serbie avec le projet de jumelage dirigé par l'Agence suédoise pour la migration en Serbie;
- la participation des Balkans occidentaux à deux sessions de formation dans le cadre du programme de formation de l'EASO à Malte;
- la participation des Balkans occidentaux à une formation régionale aux modules «Inclusion» et «Exclusion» de l'EASO, organisée à Vienne en mai et en juin 2016;
- une analyse d'impact du droit d'asile menée en Serbie;
- une évaluation des besoins du secteur «Asile» du ministère de l'intérieur de l'ancienne République yougoslave de Macédoine;
- la participation de juges des Balkans occidentaux à la conférence du chapitre européen de l'Association internationale des juges du droit des réfugiés (IARLJ), à Oslo (Norvège), en mai 2016.

Dans le cadre du suivi de la réunion sur la route migratoire des Balkans occidentaux et de la déclaration des chefs d'État sur les flux de réfugiés du 25 octobre 2015, l'EASO est devenu membre du réseau sur la route des Balkans occidentaux et a participé à des vidéoconférences régulières sur le sujet.

Le Bureau a également discuté avec la direction générale de la migration et des affaires intérieures et avec la direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) de la mise en œuvre d'un projet au titre des programmes de protection et de développement régional — Afrique du Nord (PPDR AN), qui prévoit un engagement accru de l'EASO dans cette région. Le Bureau est membre du comité de pilotage du PPDR AN et a assisté à la réunion organisée en 2016.

Le projet d'aide aux autorités nationales de Jordanie, du Maroc et de Tunisie, qui relève de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), a pris fin le 30 juin 2016 et la période de clôture s'est achevée le 30 août. Au total, 93 % du montant de la subvention ont été utilisés. Les activités devant assurer le suivi du projet de l'IEVP seront mises en œuvre en 2017, conformément à l'accord conclu avec les autorités nationales compétentes et compte tenu de la capacité de l'EASO à répondre aux demandes des pays concernés. Les activités de renforcement des capacités peuvent prendre la forme d'un séminaire pour les juges administratifs en Tunisie, d'un séminaire sur l'accueil en Jordanie (incluant des éléments de l'intégration sur le marché du travail national) et d'une formation au RAEC au Maroc.

<sup>(9)</sup> <https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/public/EASO-External-Action-Strategy.pdf>

L'EASO met en œuvre des activités liées à la dimension extérieure, notamment des formations et des actions de renforcement des capacités, avec des pays tiers voisins ciblés, conformément à l'approche globale de la migration et de la mobilité et en accord avec la Commission européenne, dans le cadre du suivi du plan d'action conjoint du sommet de La Valette (Malte) de novembre 2015. Dans ce contexte et dans le cadre du projet IEVP, l'EASO a organisé une formation régionale au RAEC en Tunisie en 2016, à laquelle ont également pris part des participants libanais et égyptiens, outre ceux venant des pays partenaires de l'IEVP. Dans le prolongement du plan d'action conjoint du sommet de La Valette, des délégations de l'UE dans des pays tiers ont manifesté leur intérêt à coopérer avec l'EASO.

En ce qui concerne la communication de la Commission de juin 2016 sur l'établissement d'un nouveau cadre de partenariat avec des pays tiers au titre de l'agenda européen en matière de migration, l'EASO a été invité à renforcer son soutien à l'approche de l'UE dans le cadre des « pactes » avec des pays tiers clés. Le Bureau d'appui a collaboré avec la Commission afin de définir les activités à développer.

Il a organisé trois ateliers de coopération pratique avec le réseau de la dimension extérieure des pays de l'UE+ afin de développer davantage les activités de dimension extérieure pour soutenir les pays tiers. La première réunion annuelle du réseau de la dimension extérieure s'est déroulée en mai 2016 et deux ateliers sur les compétences opérationnelles de la dimension extérieure ont eu lieu en mai et décembre 2016.

#### 4.3.11. Réinstallation

| Principaux résultats de l'EASO en 2016   |
|--|
| <b>1 projet de procédures opérationnelles standard élaboré pour un programme volontaire d'admission pour motifs humanitaires avec la Turquie</b> |
| <b>1 mesure d'aide mise en œuvre</b>   |
| <b>8 rapports analytiques publiés</b>  |

L'EASO exerce un rôle de coordination en échangeant des informations et lors d'autres actions sur la réinstallation entreprises par les pays de l'UE+ en coopération avec le HCR et l'OIM.

En 2016, l'EASO a été chargé de participer aux travaux de l'équipe européenne de réinstallation à Ankara (Turquie), qui a été instituée par les services de la Commission dans le cadre de la déclaration UE-Turquie dans le but de faciliter la réinstallation au départ de la Turquie. À l'origine, l'EASO a participé en déployant des membres de son personnel et il a ensuite recruté un expert pour cette activité en vue de soutenir de façon plus permanente l'équipe européenne de réinstallation à Ankara.

Le Bureau d'appui a mis en place et développé des collectes régulières de données sur la réinstallation. Huit rapports analytiques ont été publiés depuis mars 2016 sur la base des collectes mensuelles de données sur le sujet <sup>(10)</sup>. Ces rapports ont été transmis aux pays de l'UE+, à la Commission et au HCR. Depuis septembre, l'EASO a révisé sa collecte de données sur la réinstallation, qui comprend désormais un nouveau cadre sur la réinstallation et une ventilation du dispositif «1 pour 1».

Au cours de l'année 2016, l'EASO a mis en place des réunions de coopération pratique sur la réinstallation. En février, le Bureau a participé à la réunion du groupe de travail « Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation » (ATCR) et à la réunion générale de l'ATCR en juin. Une réunion de démarrage du projet « Faciliter la réinstallation et l'admission de réinstallation grâce à l'acquisition de connaissances » (EU-FRANK) sur la réinstallation a été organisée par la Suède en octobre et des membres du personnel de l'EASO ont participé aux groupes de discussion. En décembre, l'EASO a assisté à la réunion sur le groupe central pour la Syrie.

En 2016, le Bureau d'appui a mené à bien une mesure d'aide avec la Bulgarie dans le cadre du SSP de l'EASO. La Bulgarie a participé à la réunion du groupe de travail ATCR et à une visite d'étude aux Pays-Bas. D'autres mesures de soutien à la Bulgarie en matière de réinstallation seront étudiées en 2017.

## 4.4. Activités horizontales de l'EASO

### 4.4.1. Réseau de coopération de l'EASO

| Principaux résultats de l'EASO en 2016                 |
|--|
| <b>17 questions reçues, 16 rapports publiés</b>        |
| <b>2 réunions du comité de contact</b>                 |
| <b>2 produits horizontaux développés ou mis à jour</b> |

L'EASO utilise un système de consultations afin de répondre aux questions liées aux politiques et pratiques relatives à la mise en œuvre du RAEC. En 2016, le temps moyen de traitement des questions était de 20 jours ouvrables. Le taux de réponse des États membres variait de 8 à 23 répondants, selon l'objet de la question.

Les réunions du comité de contact sont organisées conjointement avec la Commission. L'une de ces réunions sur Dublin a été organisée en même temps que celle du groupe de pilotage du réseau Dublin de l'EASO (comme indiqué à la section 4.3.6). L'EASO a également participé à une réunion spéciale du comité de contact

<sup>(10)</sup> Le premier rapport analytique contient des données de janvier et février 2016.

consacrée aux enfants et organisée par la direction générale de la migration et des affaires intérieures durant le premier trimestre 2016.

Le Bureau a collaboré avec ses parties prenantes pour développer des produits horizontaux. Le tableau de bord du réseau JAI a été élaboré sous la présidence de la FRA et avec le concours de toutes les agences JAI, dont l'EASO. Il contient un aperçu des domaines de coopération bilatérale et multilatérale entre ces agences. Le deuxième produit est l'outil pratique pour l'accès à la procédure d'asile, qui a été créé par des experts des États membres, avec l'aide de l'EASO et de Frontex et en étroite coopération avec la FRA et le HCR.

#### 4.4.2. Communication et relations avec les parties prenantes

| Principaux résultats de l'EASO en 2016   |
|--|
| <b>Lancement du nouveau site internet de l'EASO, hausse du nombre de visiteurs (638 094)</b>         |
| <b>352 % d'augmentation du nombre de followers sur Twitter, 188 publications</b>                     |
| <b>142 % d'augmentation du nombre de followers sur Facebook, 204 publications</b>                    |
| <b>3 727 followers sur la page Facebook de l'EASO consacrée à la réinstallation, 51 publications</b> |
| <b>10 numéros du bulletin d'information de l'EASO</b>  |
| <b>32 communiqués de presse publiés</b>  |
| <b>Plus de 300 entretiens avec la presse</b>   |
| <b>1 200 demandes d'information et de réponses</b>   |
| <b>42 publications de l'EASO</b>   |

L'EASO communique et promeut le rôle, les valeurs, les activités et les travaux de l'agence conformément à sa stratégie de communication. La priorité est donnée à la tâche qui lui est confiée de faciliter, coordonner et renforcer la coopération pratique entre les pays de l'UE+ sur les nombreux aspects de l'asile.

Tout au long de 2016, l'EASO a entretenu ses relations avec ses parties prenantes, essentiellement lors de réunions offrant des possibilités de dialogue, en fournissant des informations sur ses activités et en faisant remonter des informations des parties prenantes.

Des réunions ont eu lieu avec le HCR toutes les deux semaines sur le terrain et à intervalles réguliers au siège de l'EASO à Malte. Ces réunions ont permis de discuter de la coopération existante et de l'étendre à de nouveaux domaines. Des points d'action commune ont été révisés et les étapes à venir ont été discutées et résumées dans le cadre des consultations à haut niveau. Un accord de coopération a été signé avec le HCR sur le projet d'initiative pour la qualité des systèmes d'asile en Europe orientale et dans le sud du Caucase (QIEE), un projet de deux ans financé par l'UE, mis en œuvre par le HCR et axé sur l'amélioration des procédures d'asile et le renforcement de la protection des réfugiés en Arménie, en Azerbaïdjan, en Biélorussie, en Géorgie, en Moldavie et en Ukraine. L'agence a également accepté le transfert des activités de suivi des réseaux sociaux du HCR à l'EASO.

Le Bureau d'appui a participé aux quatre réunions du réseau des agences JAI. Au niveau de l'UE en général, l'EASO a pris part aux réunions du réseau des agences de l'UE et au forum des agences de l'UE au Parlement européen. Les contacts établis avec les autres agences, et en particulier avec les agences JAI, ont conduit à de bonnes relations de travail, à une coopération renforcée et à des synergies accrues entre les agences. Ils ont aussi été utiles pour l'échange d'informations et des meilleures pratiques et pour l'identification des domaines de la coopération future.

L'EASO a assisté à des réunions avec les milieux diplomatiques de l'UE. Plusieurs réunions bilatérales et déjeuners de travail ont eu lieu, notamment avec des représentants d'Allemagne, d'Espagne, des Pays-Bas, de Pologne et de la République tchèque. Des déjeuners de travail ont également été organisés avec des ambassadeurs et des représentants permanents des États membres.



Journée d'information en Lettonie.

L'EASO a lancé son nouveau site internet le 19 mai 2016. Il contient des fonctions qui améliorent sa convivialité, comme des touches de raccourci, un mur dynamique et une apparence plus attrayante. La promotion du nouveau site internet sur les réseaux sociaux et dans les publications de l'EASO a entraîné une hausse de 50 % du nombre de visiteurs. Une augmentation considérable de la visibilité de l'EASO sur les réseaux sociaux, comme Twitter et Facebook, a également été enregistrée.

Pour renforcer sa transparence, le conseil d'administration de l'EASO a décidé en septembre 2016 de publier sur le site internet de l'agence les noms des membres et des représentants du conseil d'administration, leurs déclarations d'intérêts et le document stratégique de l'EASO sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts. Une nouvelle fonction du site internet est le registre de documents, qui est incorporé dans le site. Ce registre est actuellement en phase pilote et est mis à jour dans le système de gestion du contenu par l'ajout de documents et de métadonnées. Le registre devrait être lancé au début 2017. Entre-temps, plus de 40 articles triés sur le volet ont été chargés sur le site internet de l'EASO.

Le Bureau d'appui a renforcé sa visibilité et amélioré son profil public en participant à des journées portes ouvertes et à des journées d'information à la Commission et dans les États membres. L'EASO a également organisé une exposition de photographies au Parlement européen. Une journée d'information s'est déroulée le 20 juin 2016 pour célébrer les cinq ans d'existence de l'EASO en tant qu'agence de l'UE. Cet événement a été une occasion de choix de promouvoir les activités de l'EASO au titre du programme européen de relocalisation. Du matériel présentant le travail de l'agence et la relocalisation a été distribué aux États membres. De leur côté, 22 États membres ont organisé leur propre

bureau d'information lors de la journée d'information et le personnel de l'EASO a présenté des exposés sur des sujets connexes.

En 2016, les activités de communication de l'EASO ont ciblé la relocalisation. Un dossier de communication sur la relocalisation et une série d'outils d'information ont été produits. Ils incluent une brochure générale en 17 langues de l'UE et de pays tiers, des brochures sur la relocalisation adaptées pour l'Italie et la Grèce, publiées en italien, en grec, en anglais et dans quatre langues de pays tiers, ainsi que des affiches en anglais et dans des langues de pays non membres de l'UE, du matériel d'information sur la relocalisation pour les points chauds, trois vidéos présentant des relocalisations réussies et une appli mobile. En outre, l'EASO a créé une page internet en arabe consacrée spécifiquement à la relocalisation (24 % des visites), un lien sur le menu de la page internet conduisant à une carte interactive sur l'anniversaire de la première relocalisation de demandeurs d'asile (1 650 visites à la date du lancement) et une page Facebook sur la relocalisation (3 621 «j'aime»). En juin et juillet 2016, l'EASO a participé à la campagne de préenregistrement avec le HCR en Grèce et a élaboré divers outils d'information pour cet événement.

La présence de l'EASO dans la presse a considérablement augmenté en 2016, du fait de la visibilité accrue de l'agence dans les points chauds. Le 8 juillet 2016, le Bureau d'appui a organisé une réunion d'information à Bruxelles pour les journalistes actifs dans le domaine de l'asile. 19 journalistes enregistrés et 92 participants individuels y ont assisté. Une seconde réunion d'information et de réseautage a été organisée pour les relais de communication. 22 participants y ont pris part et les résultats servent à améliorer les produits de communication.



Infographie forum consultatif.

#### 4.4.3. Forum consultatif

| Principaux résultats de l'EASO en 2016   |
|--|
| <b>4 consultations sur des documents EASO avec toutes les organisations de la société civile (OSC) enregistrées, 30 contributions reçues</b> |
| <b>25 questions émanant d'OSC traitées</b>   |
| <b>201 participants à la 6<sup>e</sup> séance plénière du forum consultatif à Athènes</b>  |
| <b>43 participants à deux réunions thématiques sur la relocalisation/les points chauds en Sicile</b>   |
| <b>59 participants à une réunion thématique sur la relocalisation/les points chauds à Lisbonne</b>   |

Le forum consultatif est institué par l'article 51 du règlement fondateur de l'EASO et est un mécanisme d'échange d'informations et de mise en commun des connaissances avec les OSC et les organismes compétents dans le domaine de la politique d'asile. L'EASO a poursuivi son dialogue avec les OSC pertinentes afin de partager leur expertise et leurs expériences, de les consulter sur certains documents de l'agence et d'accroître les synergies grâce à des actions coordonnées avec la société civile.

Les relations de l'EASO avec la société civile se sont renforcées en 2016 et le forum consultatif compte désormais 88 organisations. La sixième réunion plénière annuelle du forum s'est déroulée à Athènes les 28 et 29 novembre 2016. Des participants venus de 35 pays de l'UE+ et de pays tiers y ont assisté et ont fait part d'un niveau élevé de satisfaction.

La réunion annuelle était axée sur les principaux développements intervenus dans le domaine de l'asile en Europe en 2016, comme la création du programme européen de relocalisation, l'approche des points chauds et les différentes propositions législatives en cours de discussion. La réunion a suivi une approche pleinement participative, avec des discussions axées sur trois domaines thématiques: «Déployer la relocalisation et l'approche des points chauds», «Information, analyse et communication dans un cadre polyphonique» et «Répondre aux besoins des groupes vulnérables dans le contexte d'afflux massifs de réfugiés — identification, orientation, accueil et intégration». Un rapport sur la réunion et les actions à entreprendre est en cours de préparation.

Outre la réunion plénière du forum consultatif, des réunions thématiques sur la relocalisation et les points chauds ont été organisées en Sicile (Italie) en mars 2016 et à Lisbonne (Portugal) en septembre de la même année. Les participants se sont félicités de l'organisation de ces réunions et se sont déclarés très satisfaits.

L'EASO a consulté les organisations de la société civile et les a impliquées dans plusieurs domaines de ses activités. Le

lancement de quatre consultations ouvertes a permis au Bureau d'appui de recevoir des commentaires de la société civile sur le projet de programme de travail 2017, le rapport annuel 2015 sur la situation en matière d'asile dans l'Union, les orientations sur l'accueil ainsi que l'analyse judiciaire sur les conditions d'octroi de la protection internationale. Au total, 30 contributions ont été reçues.

Plusieurs consultations ciblées, réunions d'experts et ateliers de coopération pratique avec des OSC ont été organisés. En voici quelques exemples :

- participation régulière d'OSC aux réunions thématiques de l'EASO (par exemple COI, traite des êtres humains);
- participation de huit membres du forum consultatif à la conférence de l'EASO sur la recherche européenne et mondiale sur la migration liée à l'asile;
- une vidéoconférence sur le processus de mise en correspondance avec la plateforme d'ONG européennes sur l'asile et la migration (EPAM);
- participation de 11 représentants de la société civile à l'atelier de l'EASO sur les données massives et l'alerte précoce sur la migration, organisé à Bruxelles en décembre 2016;
- participation de 10 représentants de la société civile à la conférence COI sur la recherche en ligne, organisée à Malte en novembre 2016;
- trois réunions d'experts ciblées successives avec la société civile, organisées le 29 novembre 2016 à Athènes, sur la qualité et la formation (réunion du groupe de référence), la dimension extérieure et les COI.

L'EASO a entretenu un dialogue avec les OSC en fournissant des réponses pertinentes aux questions qui lui ont été posées. En 2016, quelque 25 questions ont été traitées.

L'EASO a contribué aux activités du forum consultatif d'autres agences JAI en participant à trois réunions du forum consultatif de Frontex et au forum des droits fondamentaux de la FRA, ainsi qu'en formulant régulièrement des commentaires sur les documents transmis dans le cadre du processus de consultation.

L'EASO a participé aux réseaux de la société civile dans le domaine de l'asile, tant au niveau national que de l'UE, en recensant les développements pertinents pour l'agence, ainsi qu'en fournissant des contributions, le cas échéant. Le Bureau d'appui a assisté à deux réunions d'OSC italiennes organisées par la Commission, et a fourni des informations au projet «Renforcer la participation et la capacités des organisations non gouvernementales (ONG) autour des développements des points chauds de l'UE». Il a également assisté au colloque organisé par France terre d'asile, au forum de Lisbonne organisé par le Conseil de l'Europe, au sommet Vision Europe et au séminaire des médias de la société civile sur la migration.

# Annexes

## A.I. Organigramme de l'EASO

Compte tenu de la hausse significative des tâches confiées à l'agence au début de 2016, la capacité de réponse de l'EASO a connu quelques difficultés, notamment dans les opérations de terrain dans les États membres de première ligne. Les ressources de l'agence ont donc été augmentées à plusieurs reprises tant en termes de crédits financiers que d'effectifs.

Afin d'absorber et de gérer ces ressources efficacement, une rationalisation de la structure organisationnelle interne s'est imposée, compte tenu des nouvelles tâches supplémentaires confiées à l'agence par la proposition de règlement. Le 12 mai 2016, le conseil d'administration a adopté la nouvelle structure organisationnelle de l'agence telle qu'elle était proposée par le directeur exécutif.

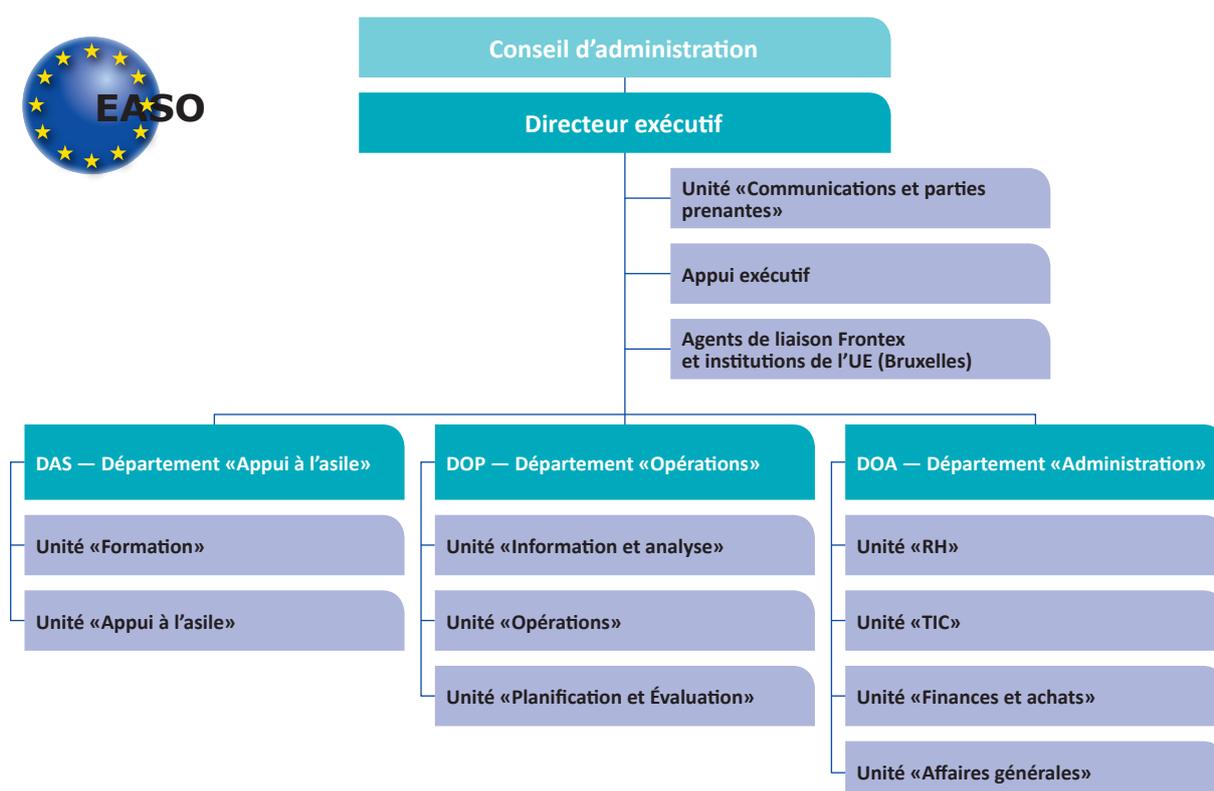
Le directeur exécutif, dans l'exercice des responsabilités énoncées à l'article 31 du règlement de l'EASO, est assisté par le bureau d'appui exécutif, les agents de liaison auprès des institutions de l'UE et de Frontex, et par l'unité «Communications et parties prenantes».

Le département «Appui à l'asile» contribue à la mise en œuvre du RAEC en apportant un soutien afin de renforcer les capacités des pays de l'UE+ à mettre en œuvre le RAEC en recourant à des formations communes et à une coopération pratique coordonnée ainsi que par le développement et le contrôle des normes opérationnelles et des orientations.

Le département «Opérations» élabore et met en œuvre une approche globale des activités de l'EASO dans le domaine des opérations en rassemblant des informations sur les pays d'origine et des renseignements sur la situation, en élaborant des plans opérationnels et en apportant un appui opérationnel à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE dans un cadre coordonné unique. Les opérations reposent sur des protocoles et des outils opérationnels ainsi que sur un mécanisme de contrôle et d'évaluation continus afin d'obtenir des résultats optimaux.

Le département «Administration» offre des services et des systèmes de soutien dans les grands domaines d'activité.

### Organigramme de l'EASO



## A.II. Budget de l'EASO en 2016

Tableau A.1: Exécution budgétaire des crédits d'engagement par source de financement

| Crédits d'engagement                                     |                       |                   |                      |             |
|--|-----------------------|-------------------|----------------------|-------------|
| Titre budgétaire   | Source de financement | Budgétisé (euros) | Mis en œuvre (euros) | Rapport (%) |
| Titre 1 — Dépenses de personnel                          | C1                    | 8 647 858,00      | 8 615 142,99         | 99,62       |
|  | C5                    | 481,02            | 481,02               | 100,00      |
|  | C8                    | 188 312,52        | 121 722,59           | 64,64       |
|  | R0                    | 280 000,00        | 63 779,06            | 22,78       |
| Total du titre 1   |                       | 9 116 651,54      | 8 801 125,66         | 96,54       |
| Titre 2 — Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure | C1                    | 5 689 080,94      | 5 594 489,17         | 98,34       |
|  | C2                    | 425 000,00        | 220 142,68           | 51,80       |
|  | C5                    | 30 196,45         | 30 196,45            | 100,00      |
|  | C8                    | 1 076 583,31      | 1 005 853,59         | 93,43       |
|  | R0                    | 309 761,47        | 108 630,11           | 35,07       |
| Total du titre 2   |                       | 7 530 622,17      | 6 959 312,00         | 92,41       |
| Titre 3 — Dépenses opérationnelles                       | C1                    | 27 419 978,28     | 27 184 481,70        | 99,14       |
|  | C4                    | 2 820,00          | —                    | —           |
|  | C8                    | 3 765 185,20      | 3 602 358,58         | 95,68       |
|  | R0                    | 2 933 866,12      | 1 924 923,92         | 65,61       |
| Total du titre 3   |                       | 34 121 849,60     | 32 711 764,20        | 95,87       |
| Titre 4 — Autres projets externes                        | C1                    | 1 682,78          | 1 682,78             | 100,00      |
|  | R0                    | 20 744 493,62     | 9 196 178,64         | 44,33       |
| Total du titre 4   |                       | 20 746 176,40     | 9 197 861,42         | 44,34       |
| Total des crédits d'engagement                           |                       | 71 515 299,71     | 57 670 063,28        | 80,64       |

Tableau A.2: Exécution budgétaire des crédits de paiement par source de financement

| Crédits de paiement                                      |                       |                   |                 |             |
|--|-----------------------|-------------------|-----------------|-------------|
| Titre budgétaire   | Source de financement | Budgétisé (euros) | Utilisé (euros) | Rapport (%) |
| Titre 1 — Dépenses de personnel                          | C1                    | 8 647 858,00      | 8 177 934,59    | 94,57       |
|  | C5                    | 481,02            | 481,02          | 100,00      |
|  | C8                    | 188 312,52        | 121 722,59      | 64,64       |
|  | R0                    | 280 000,00        | 63 779,06       | 22,78       |
| Total du titre 1   |                       | 9 116 651,54      | 8 363 917,26    | 91,74       |
| Titre 2 — Dépenses de fonctionnement et d'infrastructure | C1                    | 5 689 080,94      | 3 139 865,22    | 55,19       |
|  | C2                    | 425 000,00        | 220 142,68      | 51,80       |
|  | C5                    | 30 196,45         | —               | —           |
|  | C8                    | 1 076 583,31      | 1 005 853,59    | 93,43       |
|  | R0                    | 309 761,47        | 67 491,26       | 21,79       |
| Total du titre 2   |                       | 7 530 622,17      | 4 433 352,75    | 58,87       |
| Titre 3 — Dépenses opérationnelles                       | C1                    | 15 124 978,28     | 14 089 512,49   | 93,15       |
|  | C4                    | 2 820,00          | 2 820,00        | 100,00      |
|  | C8                    | 0,00              | —               | 0,00        |
|  | R0                    | 2 933 866,12      | 1 588 402,96    | 54,14       |
| Total du titre 3   |                       | 18 061 664,40     | 15 680 735,45   | 86,62       |
| Titre 4 — Autres projets externes                        | C1                    | 1 682,78          | 1 682,78        | 100,00      |
|  | R0                    | 20 744 493,62     | 6 678 676,07    | 32,19       |
| Total du titre 4   |                       | 20 746 176,40     | 6 680 358,85    | 32,20       |
| Total des crédits de paiement                            |                       | 55 455 114,51     | 35 158 364,31   | 63,40       |

## A.III. Personnel de l'EASO

Au 31 décembre 2016, l'EASO comptait 136 membres nommés et en fonction, dont 86 agents temporaires (AT), 43 agents contractuels et 7 experts nationaux détachés.

**Tableau A.3: Tableau des effectifs de l'EASO 2016**

| Catégorie et grade | Autorisés dans le cadre du budget de l'Union 2016 |                  | Budget rectificatif n° 1/2016 |                  | Budget rectificatif n° 2/2016 |                  | Budget rectificatif n° 3/2016 |                  | Budget rectificatif n° 4/2016 |                  | Tableau des effectifs à la fin 2016 <sup>(1)</sup> |                  |
|--------------------|---|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|--|------------------|
|                    | Fonctionnaire                                     | Agent temporaire | Fonctionnaire                 | Agent temporaire | Fonctionnaire                 | Agent temporaire | Fonctionnaire                 | Agent temporaire | Fonctionnaire                 | Agent temporaire | Fonctionnaire                                      | Agent temporaire |
| AD 16              | —   | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 0                |
| AD 15              | —   | 1                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 1                |
| AD 14              | —   | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 0                |
| AD 13              | —   | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 0                |
| AD 12              | —   | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 4 <sup>(2)</sup> |
| AD 11              | —   | 1                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 1                |
| AD 10              | —   | 9                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 8 <sup>(3)</sup> |
| AD 9               | —   | 8                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 5                |
| AD 8               | —   | 10               | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 10               |
| AD 7               | —   | 28               | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 28               |
| AD 6               | —   | 5                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 5                |
| AD 5               | —   | 11               | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 11               |
| Total AD           | —   | 73               | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 73               |
| AST 11             | —   | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 0                |
| AST 10             | —   | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 0                |
| AST 9              | —   | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 0                |
| AST 8              | —   | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 0                |
| AST 7              | —   | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 0                |
| AST 6              | —   | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 0                |
| AST 5              | —   | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 2 <sup>(4)</sup> |
| AST 4              | —   | 6                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 6                |
| AST 3              | —   | 6                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 6                |
| AST 2              | —   | 2                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 2                |
| AST 1              | —   | 4                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 2                |
| Total AST          | —   | 18               | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —                             | 0                | —  | 18               |
| <b>TOTAL</b>       | <b>0</b>  | <b>91</b>        | <b>0</b>                      | <b>0</b>         | <b>0</b>                      | <b>0</b>         | <b>0</b>                      | <b>0</b>         | <b>0</b>                      | <b>0</b>         | <b>0</b>   | <b>91</b>        |

<sup>(1)</sup> Le tableau des effectifs n'a pas été modifié par les budgets rectificatifs; des modifications ont été apportées en 2016 en appliquant la règle de flexibilité.

<sup>(2)</sup> Inclut le passage de 4 AT de l'échelon AD 10 au l'échelon AD 12.

<sup>(3)</sup> Inclut le passage de 3 AT de l'échelon AD 9 au l'échelon AD 10.

<sup>(4)</sup> Inclut le passage de 2 AT de l'échelon AST 1 au l'échelon AST 5.

Diagramme A.1: Ventilation du personnel de l'EASO par genre au 31 décembre 2016

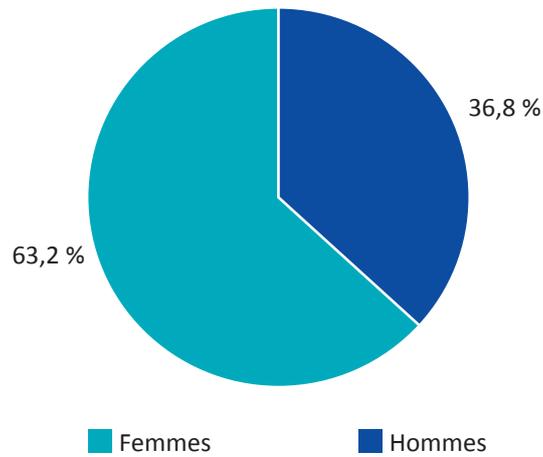
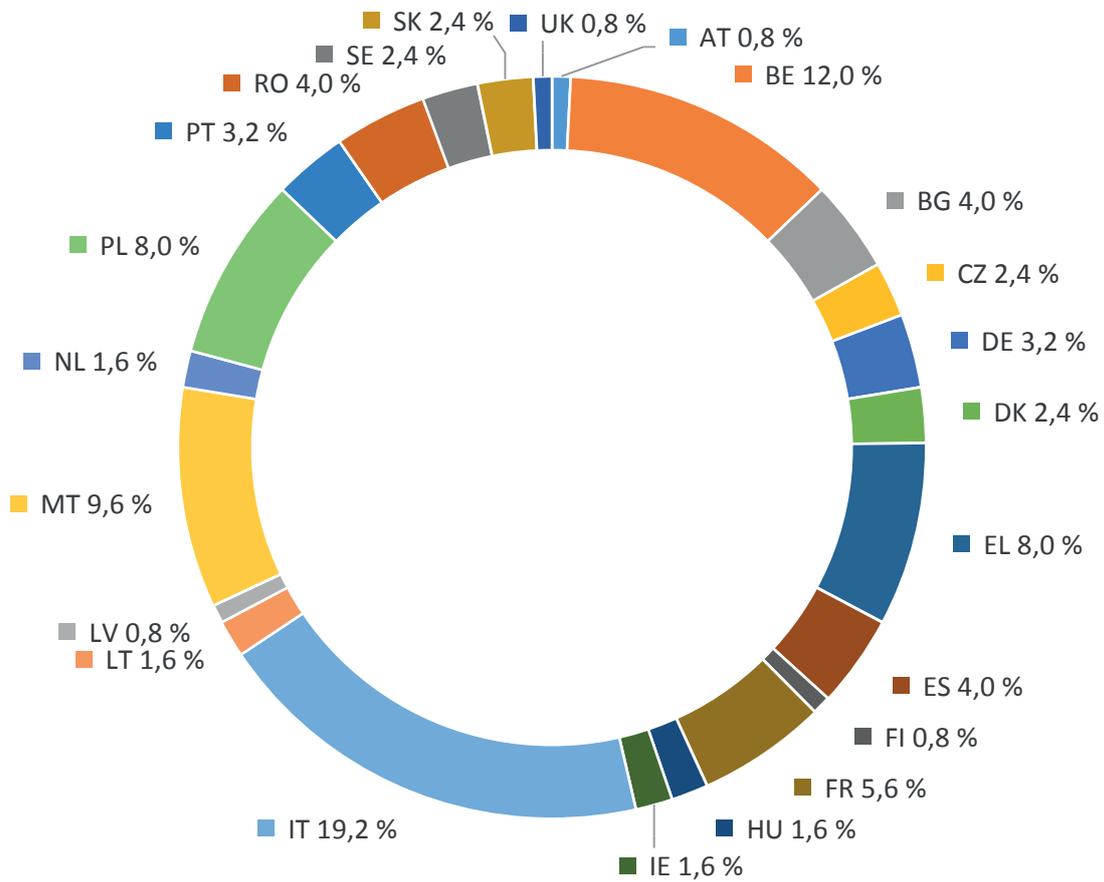


Diagramme A.2: Ventilation du personnel de l'EASO par nationalité au 31 décembre 2016



## COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

### **Publications gratuites:**

- un seul exemplaire:  
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:  
auprès des représentations de l'Union européenne ([http://ec.europa.eu/represent\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/represent_fr.htm)), des délégations dans les pays hors UE ([http://eeas.europa.eu/delegations/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm)), en contactant le réseau Europe Direct ([http://europa.eu/eurodirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu/eurodirect/index_fr.htm)) ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (\*).

(\* ) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

### **Publications payantes:**

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

BZ-AD-17-001-FR-N



Office des publications

ISBN 978-92-9494-450-4